

# AU FIL DE LA BOIVRE



## ÉDITION SPÉCIALE MI-MANDAT

# SOMMAIRE

## PAGES

**04 - 12** BILAN MI-MANDAT

**22 - 23** SANTE & BIEN ETRE

**24 - 26**

NOUVEAUX COMMERCANTS  
& SERVICES

**27** MARCHES ET PRODUCTEURS

**28 - 29** CONFLITS DE VOISINAGES.

**30 - 31** CHIENS. ET CHATS

**32** ENTRETIEN DES TROTTOIRS

**33** CIMETIÈRE ET NATURE

**34** LES BUSARDS

**35** LES HAIES

**36**

FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

**37** FIBRE OPTIQUE

**38** EAU DU ROBINET

**39** URBANISME

**40** BIBLIOTHÈQUES

**41** CULTURE ET FETES

**42 - 43**

ASSOCIATION DÉCOUVERTES

**44** AGENDA DES ASSOCIATIONS

**45** LOCATION DE SALLES

**46** JEUNESSE

**48** AGENDA

Directrice de publication : Dany DUBERNARD

Rédacteur : David HÉNOCQ

# MOT DU MAIRE

CHERS BOIVREVALLESIENNES  
ET BOIVREVALLESIENS



En 2020 nous nous étions engagés à faire paraître un bilan de mi-mandat. Vous trouverez dans ce livret les informations des réalisations par commissions ou groupes de commissions.

Pour rappel : les quatre communes, Benassay, La Chapelle-Montreuil, Lavausseau et Montreuil-Bonnin ont fusionné le premier janvier 2019.

Le siège social de la nouvelle commune est situé à la mairie de Lavausseau. La commune est composée de quatre mairies déléguées avec chacune un maire délégué dont les compétences sont les suivantes : État-civil, documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable et Permis de Construire) et police du maire. Chacun a également une délégation supplémentaire (voir tableau membres des commissions p.3).

Ces trois premières années du mandat, le conseil municipal s'est attaché à mettre en place une harmonisation administrative et technique de nos quatre villages. Après trois années d'exercice, le constat est évident : notre commune est propriétaire de nombreux bâtiments nécessitant pour certains des travaux de réfection importants et onéreux, des mises aux normes, et l'accessibilité de tous les bâtiments n'a pas été réalisée. Nous avons donc l'obligation de procéder à ces différents aménagements et travaux.

Le projet d'aménagement d'un espace médical est en cours, par contre certains projets de l'équipe municipale ont dû être repoussés ou mis en pause.

Quelques mots également sur les problèmes d'incivilité et d'insécurité grandissants dans notre commune. De plus en plus, nous sommes confrontés à des désordres de type vandalisme sur du matériel urbain ou des bâtiments communaux. Le remplacement et la mise en place engendrent des coûts supplémentaires qui pourraient être évités par un simple respect du bien communal.

La circulation des véhicules, le non-respect du code de la route, des limitations de vitesse mettent en danger les piétons (enfants et adultes) circulant aux abords des écoles. Cela nuit grandement au bien-vivre dans la commune. Également l'augmentation des problèmes dit « de voisinage » ne crée pas les éléments d'une vie sereine pour nombre de nos habitants.

Pour finir, il est important de rappeler que Boivre-la-Vallée fait partie de la communauté de communes du Haut-Poitou. Certaines compétences sont propres à la CCHP : le ramassage des ordures ménagères, la mise en place du tri en sac jaune, l'entretien des routes communautaires.

En cette fin d'année 2023 j'adresse à chacun de vous mes meilleurs souhaits de santé, bonheur. bonne et heureuse année 2024.

**DANY DUBERNARD**

# MEMBRES DES COMMISSIONS

Commissions	Membres titulaires	Membres suppléants
Urbanisme Gestion administrative cimetières	<b>Marie-Hélène Audebert (1)</b> Christian Combes, Dany Dubernard, Anthony Mesrine	Fabienne Pierre-Eugène Jean-Michel Prémaud
Espaces verts, Environnement Fleurissement et cadre de vie Gestion technique des cimetières	<b>Brigitte Benoist (1)</b> Michelle Bastard, Isabelle Bayart, Claude Texier, Jean-Michel Prémaud, Gilles Billy,	Joëlle Raffenaud Stéphane Dufour David Hénocq
Agriculture	<b>Anthony Mesrine (3)</b> Jean-Michel Prémaud, Stéphane Dufour, Eric André, Gilles Billy, Christian Combes, Maryvonne Gaillard, Isabelle Bayart	
Vie associative, Sports Fêtes et Cérémonies Protocole	<b>Thierry Breuzin (2), Chantale Rouleau (2)</b> Fabienne Pierre-Eugène, Michelle Bastard Joëlle Raffenaud, Christelle Cartaux	Marie-Hélène Audebert Stéphane Dufour Christian Combes
Jeunesse et petite enfance	<b>Maryvonne Gaillard (2)</b> Sophie Paris, Françoise Martin, Martine Robin Gervais	Fabienne Pierre-Eugène Chantale Rouleau Christelle Cartaux
Restauration scolaire	<b>Maryvonne Gaillard (2)</b> Fabienne Pierre-Eugène, Chantale Rouleau	Françoise Martin Joëlle Raffenaud
Finances	<b>Marie-Hélène Audebert (1), Dany Dubernard</b> Brigitte Benoist, Benjamin Suhard, Sophie Paris, Anthony Mesrine, Christian Combes, Stéphane Dufour	Maryvonne Gaillard Chantale Rouleau Jean-Michel Prémaud
Ressources Humaines	<b>Christian Combes (1), Dany Dubernard</b> Fabienne Pierre-Eugène, Thierry Breuzin, Gilles Billy, David Hénocq	Benjamin Suhard Anthony Mesrine
Affaires scolaires Périscolaire	<b>Françoise Martin (1)</b> Christelle Cartaux, Brigitte Benoist, Chantale Rouleau	Maryvonne Gaillard, Benjamin Suhard, Martine Robin Gervais
Communication écrite Site Internet, Facebook	<b>David Hénocq (2)</b> Stéphane Dufour, Jean-Michel Prémaud, Benjamin Suhard	Brigitte Benoist Thierry Breuzin
Voirie et bâtiments Travaux	<b>Claude Texier (2)</b> Anthony Mesrine, Thierry Breuzin, Isabelle Bayart, Eric André	Christian Combes, Gilles Billy, David Hénocq, Brigitte Benoist
Développement économique Attractivité du territoire	<b>Anthony Mesrine (3)</b> Dany Dubernard, Christian Combes, Jean-Michel Prémaud, Isabelle Bayart, Marie-Hélène Audebert, Gilles Billy	Eric André Stéphane Dufour Michelle Bastard
Culture, Patrimoine Tourisme	<b>Stéphane Dufour (2)</b> Martine Robin Gervais, Thierry Breuzin, Benjamin Suhard, Jean-Michel Prémaud, Marie-Hélène Audebert, Michelle Bastard	Fabienne Pierre Eugène David Hénocq
Affaires sociales, Gestion des stocks Gestion des risques pandémiques Protocole	<b>Maryvonne Gaillard (2)</b> Anna Sellam, Sophie Paris, Thierry Breuzin, Fabienne Pierre-Eugène, Chantale Rouleau	Anthony Mesrine
Appels d'Offres CAO	<b>Anthony Mesrine (3), Thierry Breuzin, Claude Texier</b>	Brigitte Benoist, Isabelle Bayart, Marie-Hélène Audebert

(1) Maire délégué - (2) Adjoint - (3) Conseiller Municipal Délégué



## FINANCES

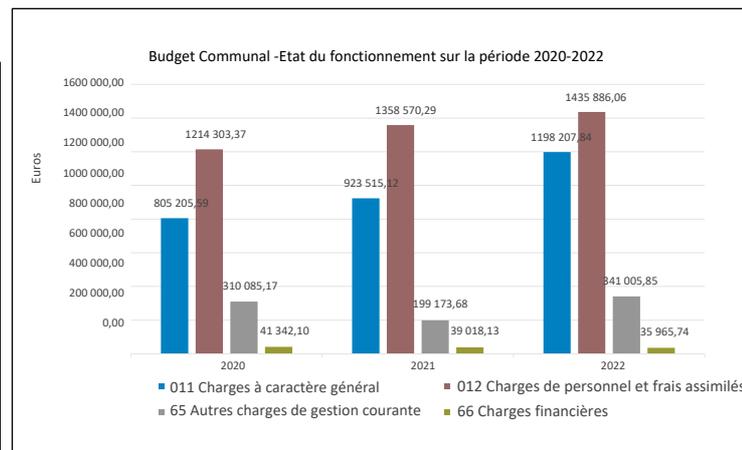
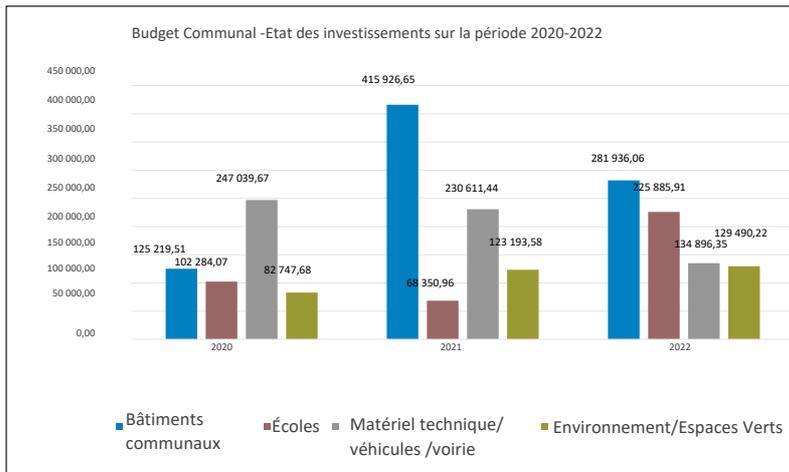
La fusion des 4 communes historiques a entraîné la création d'un budget commun, celui de Boivre La Vallée, reprenant les comptes des anciennes communes. Les budgets annexes ont été repris : lotissements, C.C.A.S., Opérations Économiques alimentés par le budget communal.

Les budgets lotissements ont leur propre fonctionnement (emprunts pour acquérir les terrains, emprunts pour réaliser les travaux d'aménagement, vente des parcelles).

### MARIE-HÉLÈNE AUDEBERT

Maire déléguée de Montreuil-Bonnin  
1ère Adjointe en charge des Finances, de l'Urbanisme et des Cimetières.

Membres de la commission : Brigitte BENOIST, Benjamin SUHARD, Anthony MESRINES, Maryvonne GAILLARD, Jean-Michel PREMAUD, Dany DUBERNARD.



### VOS IMPÔTS FONCIERS ONT AUGMENTÉ ? 3 CHIFFRES CLÉS

1- L'État a décidé de rehausser la valeur locative de 7.1% pour l'année 2023 ce qui fait progresser d'autant le montant de chaque taxe.

Pour rappel le montant de la taxe foncière (hors GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ) correspond au calcul suivant : Valeur locative (base) x taux

**Cette année, la base (valeur locative) de la taxe foncière a augmenté pour tous de 7,1%.**

La taxe foncière est l'addition des différents montants



Taux communal  
+  
Taux intercommunalité  
+  
Taux taxe ordures ménagères  
+  
Taux divers (syndicats de communes, taxe spéciale, taxe Gemapi)

2- La Communauté de communes du Haut-Poitou a dû revaloriser les taxes des ordures ménagères et GEMAPI

3- La Commune a décidé de ne pas augmenter son taux de fiscalité cette année. En revanche la fusion de nos 4 villages en une seule commune en 2019 a engendré une volonté d'avoir un même taux d'imposition non bâti et bâti pour tous. Un lissage a donc été voté en 2020 et mis en application avec échelonnement sur 12 ans. C'est cette décision qui peut engendrer de légères augmentations ou diminutions suivant votre foyer suite au lissage.

Si vous disposez d'une résidence secondaire, vous devez payer la taxe d'habitation. En revanche la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1er janvier 2023.

# URBANISME



Le nombre d'actes d'urbanisme déposés entre l'année 2020 et le 31/12/2022 sur l'ensemble de la commune de Boivre-La-Vallée s'élève à 630.

Il a été délivré 187 déclarations préalables - DP (documents pour lesquels un permis de construire n'est pas nécessaire).

Il a été délivré 374 certificats d'urbanisme - CU (documents d'informations sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain afin d'éviter des déconvenues lors de la réalisation).

Les **P.C.** : Il a été délivré 69 Permis de construire (document permettant d'exécuter la construction d'un bâtiment ou d'exécuter des travaux sur de l'existant).

La répartition des actes d'urbanisme par nature est disponible au secrétariat de chaque mairie déléguée.

Les dépôts d'actes dématérialisés sur la plateforme <https://ideau.atreal.fr/> sont encore peu nombreux. La version papier reste majoritairement employée. Les administrés souhaitent de préférence déposer leurs demandes en mairie déléguée afin de pouvoir bénéficier de conseils si besoin.

Les demandes sont enregistrées dans le logiciel «Open ADS».

Les secrétariats de mairie transfèrent les documents à la Communauté de Communes du Haut-Poitou «service Urbanisme» afin que les dossiers y soient instruits. Le délai maximum de réponse est d'un mois, sauf dans le cas où votre demande se situe proche de périmètres classés bâtiment de France (Lavausseau, Montreuil-Bonnin, Nesdes), le délai maximum sera alors porté à 2 mois (le temps qu'un architecte examine votre demande).

Ce service a un coût pour les communes.

Boivre-La-Vallée a versé la somme de 33 673,83 euros à la Communauté de Communes du Haut Poitou depuis 2020 au titre du traitement des actes d'urbanisme .

**Le P.L.U.i** (plan local d'urbanisme intercommunal) : son principe a été adopté en conseil communautaire en date du 09 décembre 2021.

Le Président de la C.C.H.P. souhaite qu'il soit mis en place avant la fin du mandat (2026).

Quelques difficultés de recrutement d'un chef de projet ont un peu retardé la réflexion sur ce domaine. Le cabinet d'étude n'est pas encore retenu.

Deux présentations auprès des élus ont déjà eu lieu. Des réunions en direction des habitants seront également proposées.

L'objet du PLUi est le même que celui des PLU communaux : application des directives en vigueur, resserrement des constructions autour des bourgs (proximité des réseaux), remplissage «des dents creuses», fin de l'étalement de l'habitat dispersé, préservation des terres agricoles etc...

Vos élus seront attentifs lors des réunions et des commissions à ce que les intérêts des habitants de Boivre-La-Vallée soient pris en compte sachant que le PLUi est une reconsidération des surfaces constructibles sur l'ensemble du territoire du Haut-Poitou.

## LES CIMETIÈRES :

Les concessions des 6 cimetières que compte la commune sont en cours d'intégration dans un logiciel commun «EBENE». Celui-ci permettra la vente des concessions et d'avoir la connaissance exacte de la composition de celles-ci (la nature, la ou les personnes mentionnées sur l'acte de concession, les personnes inhumées, les noms des ayants-droits, les plans) et permet aussi d'y intégrer si nécessaire les coordonnées d'un contact.

Une attribution plus réglementée des emplacements permettra également un meilleur aménagement des concessions rendant l'organisation des cimetières plus ordonnée.

L'harmonisation du coût des concessions a été mise en place afin d'éviter les distorsions de prix importantes qui existaient entre les communes historiques.

On note une forte demande de cavurnes pour les sépultures. La cavurne est une petite cuve creusée dans le sol et recouverte d'un couvercle en granit ou en béton. À ce titre des espaces ont été créés.

Un répertoire des tombes en déshérence est en préparation.



## BÂTIMENTS/ VOIRIE/TRAVAUX

Le début de ce nouveau mandat a vu la fusion des services techniques des 4 anciennes communes et la création d'un poste de responsable des services techniques. Le centre technique principal est celui de Lavauseau associé à deux annexes (Benassay et Montreuil Bonnin).

Pour structurer nos actions, nous avons recensé les bâtiments et terrains communaux. A partir de ces éléments, nous avons fait réaliser :

- un premier état des bâtiments et de leurs installations techniques,
- une liste des différents comptages (électricité, eau et gaz) et des contrats associés,
- des audits énergétiques sur 12 bâtiments ou groupes de bâtiments,
- un point sur les visites de contrôle obligatoires (équipements de sécurité, installations électriques et gaz, etc.),
- un point sur la mise en accessibilité des bâtiments.

Nous avons engagé et fait réaliser de nombreux travaux dont les principaux sont les suivants :

- création d'une chaufferie bois à La Chapelle Montreuil desservant l'école, la mairie déléguée, l'agence postale et les logements,
- la réfection de la toiture de l'église de Montreuil Bonnin et la reprise d'enduits extérieurs,
- le désamiantage de la toiture de l'école de Montreuil Bonnin, complété par des travaux de réhabilitation énergétique,



### CLAUDE TEXIER

2ème Adjoint

En charge des bâtiments, voiries et travaux

Membres de la commission : Anthony MESRINE, Thierry BREUZIN, Isabelle BAYART, Eric ANDRÉ, Christian COMBES, Gilles BILLY, Brigitte BENOIST, David HENOCQ.

,Ce qui a été fait :

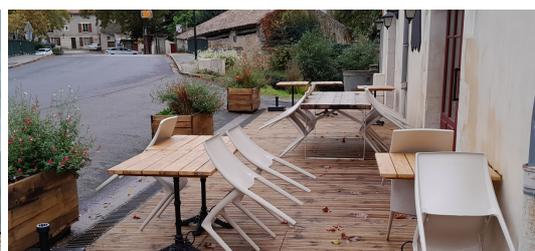
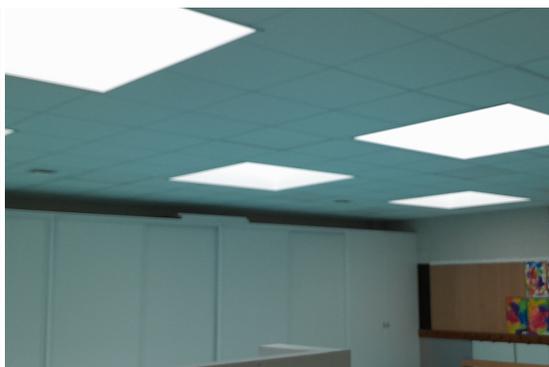
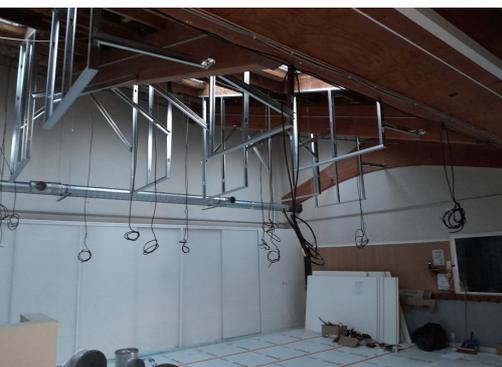
- l'aménagement du talus rue de l'étang du roy sous le château de Montreuil Bonnin,
- la réfection partielle de la toiture de la Tannerie, la sécurisation des machines et la réhabilitation de la grange Orylag à Lavauseau,
- la création d'un cabinet pour nos deux ostéopathes à Lavauseau,
- l'aménagement d'un bureau pour France Services dans la mairie déléguée de Benassay.

Il est important de préciser que nos agents communaux effectuent de nombreux travaux en interne.

Nous avons engagé des missions d'ingénierie suite aux désordres constatés sur l'église et la chapelle de la Commanderie à Lavauseau.

Nous avons également débuté des études concernant la création d'un cabinet médical à Lavauseau et la création de locaux pour les agents des services techniques.

Nous avons mis en place le fauchage hivernal des voies communales, la réalisation de diagnostics complémentaires concernant l'amiante, la vérification périodique des installations de sécurité, la vérification périodique des jeux et équipements de plein air pour les enfants.



## BÂTIMENTS/ VOIRIE/TRAVAUX

### BÂTIMENTS EN PÉRIL

#### Église de Montreuil-Bonnin

Nous avons prévu de reprendre dans ce nouveau mandat des travaux engagés par les communes d'origine, dont la réfection de la toiture et les enduits extérieurs. En cours de chantier, des désordres structurels importants ont été constatés entraînant des risques importants pour les usagers. **Nous avons dû engager des investigations complémentaires** et fermer l'édifice à la pratique du culte.

#### Église de Lavausseau

Des désordres structurels importants ont été observés (murs et charpente) mettant en péril la stabilité de l'édifice. Nous avons fait réaliser un diagnostic par un bureau d'étude spécialisé qui préconise un **bouquet de travaux estimés à 170 000€**. Ici aussi nous avons dû fermer l'édifice à la pratique du culte.

#### La Chapelle de la Commanderie

Sur les recommandations de l'architecte des bâtiments de France, nous avons fait réaliser un diagnostic de ce bâtiment par un architecte du patrimoine. Le bâtiment présente des désordres très importants (murs, soubassements dégradés, contreforts en partie détruits, toiture, etc.).

**Le coût des travaux est estimé à 300 000€.**





## AFFAIRES SCOLAIRES PÉRISCOLAIRES

**Une volonté :** Boivre-la-Vallée souhaite tisser des liens entre ses 4 écoles ; elle souhaite aussi conserver ses 4 sites scolaires malgré la baisse du nombre d'enfants d'âge scolaire (une baisse de 35 élèves sur 4 ans).

**Des actes :** liste des actions mises en place :

- participation au plan numérique ENIR (Ecole Numérique et Ruralité) lancé par l'état en 2020. Ce plan a permis la mise à jour et l'achat de matériel nécessaire (tableaux inter-actifs, vidéo-projecteurs, ordinateurs, tablettes) pour un total de 16 064 euros.

Un accord a été signé avec le rectorat qui s'est chargé de la formation des enseignantes (cette formation n'est pas terminée, retardée par les contraintes sanitaires).

- élaboration commune du nouveau projet éducatif de territoire (PEDT) (service périscolaire, La Case de Vouillé qui intervient dans le service périscolaire, inspectrice de l'éducation nationale et enseignantes, parents d'élèves, élus municipaux). Signature du PEDT en 2022 avec le directeur des services académiques, le préfet et la CAF.
- organisation du service périscolaire sur les 4 sites de la commune pour répondre à notre projet éducatif présenté dans le Projet éducatif de territoire (PEDT), une directrice des TAP, (Temps d'activité périscolaire) a été nommée ; directrice du périscolaire de Benassay, elle a en responsabilité les TAP des 4 écoles.

**17 agents constituent les forces vives du pôle enfance** de Boivre-la-Vallée (agents du périscolaire, agents d'entretien, de la restauration, agents de la bibliothèque).



### FRANÇOISE MARTIN VAN DER HAEGEN

3ème Adjointe - Maire déléguée de La Chapelle-Montreuil

En charge des affaires scolaires et périscolaires.  
Membres de la commission : Christelle CARTAUX, Brigitte BENOIST, Chantale ROULEAU, Maryvonne GAILLARD, Benjamin SUHARD, Martine ROBIN-GERVAIS.

- signature d'une convention avec l'éducation nationale (de 2021 à 2024) pour expérimenter une direction unique pour les 4 écoles de la commune.

### Des projets pédagogiques communs aux 4 écoles de Boivre-la-Vallée pour l'année scolaire 2022-2023

- La Grande lessive organisée par la directrice et les enseignantes

Il s'agit d'une installation artistique éphémère conçue à partir d'un thème commun. Les œuvres sont suspendues en extérieur à des fils tendus.

Le thème était « La couleur de nos rêves ».

- Le prix littéraire des écoles de Boivre-la-Vallée, organisé par la directrice des 4 écoles, la directrice du périscolaire de Lavausseau et les bibliothécaires de Benassay, Montreuil-Bonnin et La Chapelle-Montreuil.

Dans un premier temps, un logo a été réalisé par les élèves, puis un vote a été organisé pour choisir, par classe, le livre préféré.

## EXPÉRIMENTATION DE DIRECTION UNIQUE POUR LES QUATRE ÉCOLES DE BOIVRE-LA-VALLÉE.

BENASSAY, LA CHAPELLE-MONTREUIL, LAVAUSSEAU, MONTREUIL-BONNIN.

L'expérimentation fait l'objet d'une convention Collectivité/Éducation nationale.



**2021-2022 :**  
1ère année de l'expérimentation :  
4 directrices travaillent à préparer la direction unique.  
Elles ont un jour de décharge commun par semaine.

**2022-2023 :**  
2ème année de l'expérimentation :  
1 directrice unique et 4 équipes de 3 enseignantes.

**2023-2024 :**  
3ème année de l'expérimentation :  
Poursuite et évaluation finale en décembre 2023 pour décider de la suite.

La commune de Boivre-la-vallée, créée en 2019 compte quatre écoles.

Suite à une baisse des effectifs constatée à la rentrée 2021, le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) a décidé deux retrais d'emplois entraînant la fermeture de deux classes jusqu'alors implantées dans les écoles de La Chapelle-Montreuil et Lavausseau.

La commune souhaitant préserver un service public d'éducation attractif et de qualité dans ce contexte de baisse des effectifs, a engagé, avec le DSDEN, une réflexion pour l'avenir des quatre écoles.

Au terme de cette réflexion, il est convenu l'expérimentation d'une direction multisite commune aux quatre écoles. La convention déterminant ce fonctionnement est approuvée par le conseil municipal. Elle entre en vigueur à la rentrée scolaire 2021, pour une durée de trois ans (soit jusqu'en juin 2024).

### Une seule direction pour les quatre écoles :

La directrice, déchargée d'enseignement est présente par demi-journée dans chaque site scolaire.

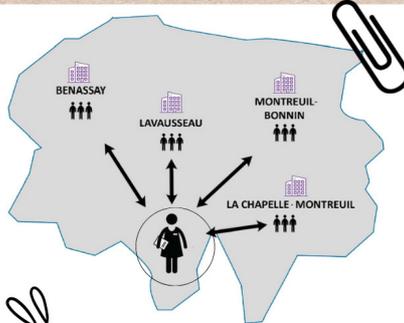
Elle est chargée de :

- la coordination des projets
- l'administration de l'école
- l'aide aux élèves en difficulté
- les relations avec la municipalité
- les relations avec les parents d'élèves

### Groupe de suivi de l'expérimentation :

- Membres de l'Éducation nationale (Inspectrice, directrice, enseignantes)
- Représentants de la commune
- Représentants des parents d'élèves.

Par convention avec l'Éducation nationale, tous les postes d'enseignantes seront conservés jusqu'en juin 2024, indépendamment de l'évolution des effectifs des élèves (-35 élèves sur 4 ans).



**"Que faire pour conserver nos écoles et consolider la qualité pédagogique du service public d'éducation, dans le cadre d'une baisse d'effectifs d'élèves?"**

ÉCOLES	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024 prévision
BENASSAY	66	56	74	71	68
LAVAUSSEAU	75	88	76	71	69
MONTREUIL-BONNIN	67	63	63	60	50
LA CHAPELLE-MONTREUIL	88	85	72	67	74
<b>TOTAL</b>	<b>296</b>	<b>292</b>	<b>285</b>	<b>269</b>	<b>261</b>

EFFECTIFS DES ÉLÈVES

**POUR CONNAÎTRE L'AVIS DES PARENTS SUR CETTE EXPÉRIMENTATION, UNE CONSULTATION EST ORGANISÉE PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI.**



### MODALITÉ DE COLLECTE:

- en mairie et mairies déléguées de Boivre-la-vallée.
- aux portes des écoles
- par courriel :  
rpebenalavau@gmail.com  
rpe\_la\_chapelle-montreuil\_bonnin@yahoo.com
- par courrier adressé aux membres du Comité de suivi :

2 place de la mairie - Lavausseau,  
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE.

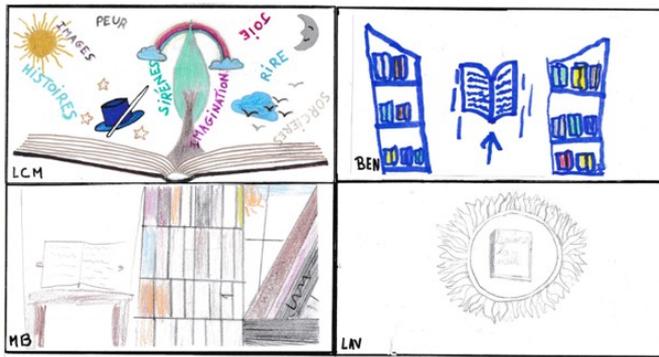
## PROJETS PÉDAGOGIQUES COMMUNS AUX 4 ÉCOLES DE BOIVRE LA VALLÉE ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

### LA GRANDE LESSIVE DANS NOS ÉCOLES:

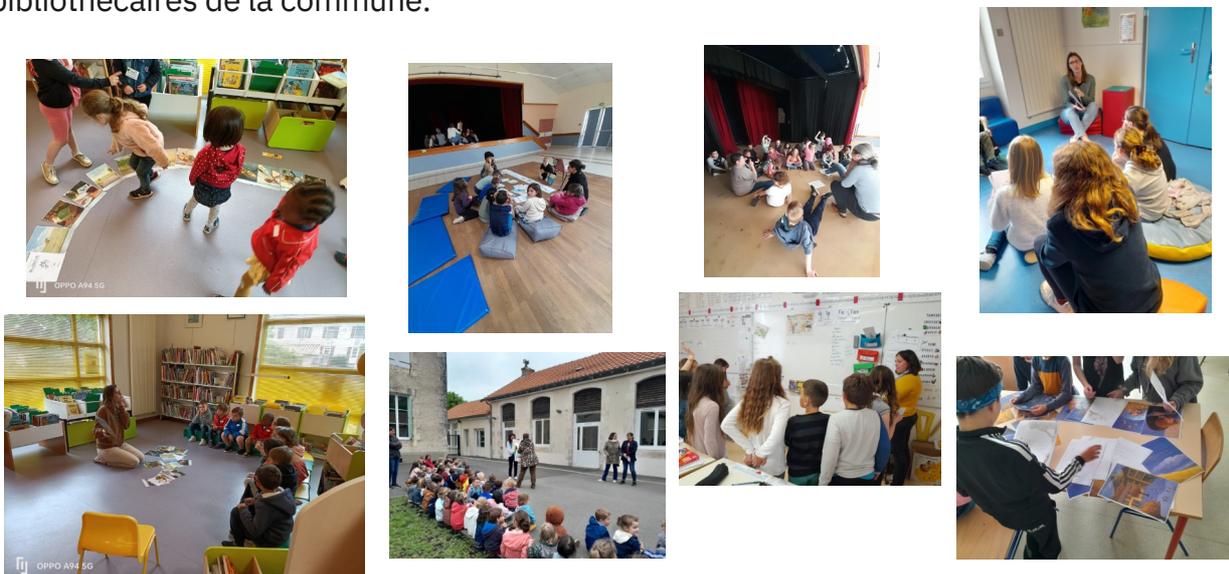


La Grande Lessive® est une installation artistique éphémère conçue à partir d'une invitation commune, avant d'être suspendue en extérieur à des fils tendus à travers cours, places et rues, au moyen de pinces à linge.  
En octobre 2022 le thème était : «La couleur de nos rêves»

### PRIX LITTÉRAIRE DES ÉCOLES DE BOIVRE LA VALLÉE



Un premier temps a introduit le premier prix littéraire des écoles : la création d'un logo réalisé par les élèves lors d'un concours de dessin en mars-avril 2023. Puis les élèves ont voté par classe pour leur livre préféré. Ils ont découvert le lauréat de chaque série lors d'une demie-journée organisée en partenariat avec les bibliothécaires de la commune.





## ESPACES VERTS, FLEURISSEMENT ET CADRE DE VIE



### BRIGITTE BENOIST

Maire déléguée de Lavausseau  
Adjointe responsable des espaces verts,  
fleurissement et cadre de vie, environnement et  
gestion technique des cimetières

Membres de la commission : Michelle BASTARD,  
Isabelle BAYART, Jean-Michel PREMAUD, Gilles BILLY,  
Claude TEXIER, Joëlle RAFFENAUD, Stéphane  
DUFOUR, David HENOCQ.

- Végétalisation de nos 6 cimetières avec entretien mensuel par l'ESAT, entreprise permettant le travail aux personnes ayant un handicap.
- Réhabilitation du plan d'eau de La Tiffaille (plantation d'arbres, d'arbres fruitiers et de haies), mise en place de bancs.
- Création et réhabilitation :  
de vergers (Montreuil, Lavausseau et Benassay), de l'Arborétum (derrière le cimetière de Benassay), de l'observatoire des chênes (derrière l'aire de jeu - salle polyvalente de La Chapelle-Montreuil).
- Mise en place d'aires de jeux. (L'étang du roi et Impasse Aliénor d'Aquitaine à Montreuil-Bonnin, La Croix-Point Lavausseau),
- Mise en place d'une aire de fitness à côté de l'aire de jeux, salle polyvalente de la Chapelle-Montreuil.
- Mise en route de la gestion différenciée des espaces verts de la commune.
- Plantation d'arbres et de haies sur la commune.
- Création, restauration et mise en valeur de zones humides : le marais des Ragouillis à Montreuil-Bonnin, les prés à Benassay et Fourachon-La Vergnière à Lavausseau.
- Remplacement des arbres morts sur le site de l'étang de La chapelle-Montreuil.
- Fleurissement du patrimoine bâti des 4 communes (lavoirs, mairies, écoles, ponts, monuments aux morts...).
- Création de plates-bandes, massifs fleuris sur nos 4 villages.
- Inscription au concours des villages fleuris.
- Mise en place concours pied de mur fleuri - Atelier pratique et sensibilisation aux Sauvages de ma rue.
- En cours - Réaménagement d'un cheminement entre les villages ; avec le soutien du Conservatoire des Espaces Naturels de la Nouvelle-Aquitaine, Prom'haie et l'expérience de ValBoivre,
- En projet - l'éco-pâturage - Création d'un jardin des Simples (plantes tinctoriales-médicinales).



## RESSOURCES HUMAINES

Avant toute chose, je rappellerai que les ressources humaines sont un capital humain nécessaire pour l'accomplissement des tâches individuelles et collectives au sein de la commune.

Au cours de ces trois premières années, nous avons essayé de mettre en adéquation la gestion du personnel et les formations afin d'améliorer les services à la population. Pendant les années COVID et les difficultés rencontrées, nous avons mis en place une organisation interne afin de répondre au besoin de la population. Lorsque cette organisation n'était pas possible nous avons fait appel à l'ENVOL (association à titre onéreux sans but lucratif).

Depuis 2019, en raison des besoins des services, des agents ont été recrutés en CDD notamment dans les écoles et au sein du service technique. Une responsable des marchés publics a été recrutée en septembre 2021 en CDD. Au sein des écoles, le nombre d'agents est de 17.

Le service administratif se compose de 10 agents. Le service technique (voirie-espaces verts-bâtiments- entretien) se compose de 18 agents. Nous avons eu cinq départs à la retraite durant ces 3 années tous services confondus.

En fonction des propositions de l'Etat, la commune travaille en collaboration avec le département et pôle emploi afin de recruter des contrats PEC. Ces contrats sont subventionnés entre 50% et 70% et facilitent l'insertion professionnelle.

Depuis 2019, nous avons recruté 6 contrats aidés, dont trois ont été recrutés en CDD ou en tant que titulaire de la fonction publique.

En 2022, nous avons recruté pour la première fois des agents saisonniers au sein des services techniques et administratifs. Cette action n'a pas été reconduite en 2023.



### CHRISTIAN COMBES

Maire délégué de Benassay  
Adjoint aux Ressources Humaines - .

Membres de la commission : Fabienne PIERRE-EUGENE, Thierry BREUZIN, Gilles BILLY, David HENOCQ, Benjamin SUHARD, Anthony MESRINE, Dany DUBERNARD..

Afin de valoriser leurs parcours professionnels, certains agents sont devenus fonctionnaires titulaires.

La polyvalence des agents est un atout pour le fonctionnement de la commune. Nous pouvons d'ailleurs compter sur le personnel pour effectuer les remplacements en interne lorsque cela est nécessaire.

Tous les ans, nous mettons en place différents types de formations :

- les formations générales qui concernent tous les services telles que Sauveteur secouriste de travail (avec recyclage tous les 2 ans), ou Gestes et postures (en 2023) en collaboration avec des organismes privés
- les formations par services telles que échafaudage, AIPR (travaux à proximité des réseaux), utilisation des extincteurs, hygiène et sécurité des aliments, habilitation électrique, techniques d'entretien des locaux, nacelle etc..
- les formations organisées par le CNFPT et le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) (thèmes des formations selon les services).

L'organisation du recensement a engendré le recrutement de 7 agents pour une période d'un mois et demi.



## CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

### STÉPHANE DUFOUR

4ème Adjoint

En charge de la Culture, Patrimoine et Tourisme.

Membres de la commission : Martine ROBIN GERVAIS, Thierry BREUZIN, Jean-Michel PREMAUD, Benjamin SUHARD, Marie-Hélène AUDEBERT, Michelle BASTARD, Fabienne PIERRE-EUGENE, David HENOCQ.

Statut	Sujet	Date
Fait	<p>Rencontrer les associations porteuses de projet culturel dans les 4 villages (et alentours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lavausseau : PETAL, Cité des Tanneurs,</li> <li>• Montreuil Bonnin : Les amis du Château, Les Sympa'tifs,</li> <li>• La Chapelle : Asso Découvertes, Cie Artifis,</li> <li>• Benassay : Les films du Granit,</li> <li>• La CASE, Centre socioculturel de Vouillé</li> <li>• Concert en nos villages.</li> </ul>	Depuis janvier 2021
Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• accompagnement de la Cité des Tanneurs :</li> <li>• organisation d'une visite de la tannerie pour le conseil afin que chacun connaisse le site et la situation de l'association, compréhension du projet associatif afin de mieux présenter les enjeux au conseil ; volonté communale de privilégier le projet patrimonial dans un environnement dépassant le village de Lavausseau.</li> </ul>	Depuis septembre 2020
Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• présentation du livre de Claudine AULIARD : « Le Capitaine Gauthier » à la Chapelle de Lavausseau.</li> </ul>	Eté 2021
Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>• carte sensible Du Haut Poitou / Réalisation d'une carte à partir du ressenti que les enfants, les publics ont de leur territoire de vie ; réalisée avec la Fanzinothèque de Poitiers, avec le soutien de la Communauté de communes du Haut Poitou.</li> </ul>	Août 2021

Statut	Sujet	Date
En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>programmation cinéma, Le P'tit film docu à Benassay, salle des fêtes. Belle découverte que l'association des films du granit, Marion et Maxence, jeunes réalisateurs partagent leur passion du film animalier, toujours en rapport avec les travers de notre société.</li> <li>accueil programmation «Ciné d'Afrique» en mars 2022.</li> </ul>	Depuis octobre 2021
Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>concerts en nos villages ; une association militante pour apporter la musique classique en milieu rural, chaque été, à la Chapelle-Montreuil, Lavausseau.... Ces musiciens sont « tout terrain », ouverts à l'expérimentation dès qu'il y a rencontre avec le public. Cela a commencé bien avant Boivre-la-Vallée.</li> </ul>	Depuis l'été 2020
Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'accueil des Mosellans.</li> <li>Christian PACHER, musicien du Trad Poitevin, ambassadeur de notre musique locale en Europe que bien trop peu de gens connaissent.</li> </ul>	Septembre 2022
Fait	<ul style="list-style-type: none"> <li>l'Aqueduc romain à côté de l'étang de Montreuil, vous connaissez ? La végétation le recouvrant a été retirée, on peut nettement retrouver la beauté de cet ouvrage du temps des Romains !</li> </ul>	Mars 2023
En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>les fosses de la tannerie ; création d'un lutrin, texte en cours de rédaction pour expliquer la fonction de ces fosses, réalisation pour fin 2023/ 2024.</li> </ul>	
En cours	GIP Café culture, adhésion effectuée, le Covid a freiné la dynamique ; reprendre le dossier avec l'installation du nouveau gérant du restaurant à Lavausseau.	Septembre 2022
Fait	1ère Journée des Associations / Aspect culturel, avec les Sympa'tifs de Montreuil-Bonnin; la 2e édition se prépare pour septembre 2023.	Septembre 2022

**COIFFEUR**  
**Laurent Briand**  
 Ouvert pendant les fêtes  
 05 49 57 02 38

**FLEURS & JARDINS**  
**DE LA BOIVRE**  
**Girard Vitré**  
 05 49 57 83 81  
 Lavausseau

Boivre-la-Vallée

HAUT  
POITOU

agrilocal 86  
Association pour le développement agricole local



## RESTAURATION SCOLAIRE

- harmonisation des tarifs de cantine sur les 4 villages avec mise en place des quotients familiaux et des repas à 1 euro en 2022. Quasiment 1 enfant sur 2 bénéficie d'un repas à 1 euro.
- septembre 2022 : fin de la prestation Restoria à Lavausseau, tout est désormais communal. Nous avons 3 cuisinières et 1 autre termine sa formation.

Dans le cadre du plan de relance de l'état après-covid il a été attribué à nos restaurants 25000 euros de subvention sans contre partie. Nous avons pu acheter ou renouveler du matériel.

Plan alimentaire réactualisé en 2022. Une diététicienne agréée vérifie nos menus . La loi Égalim est appliquée : dont l'interdiction des plastiques, 1 repas végétarien par semaine, des produits biologiques, des produits de haute valeur environnementale, des produits locaux, lutte contre le gaspillage alimentaire.

### MARYVONNE GAILLARD

5ème Adjointe

En charge aux affaires sociales, jeunesse et restauration scolaire

Membres de la commission : Fabienne PIERRE-EUGENE, Chantale ROULEAU, Françoise MARTIN VDH, Joëlle RAFFENAUD.

Nous travaillons avec la plateforme Agrilocal du département qui nous fournit un maximum de produits biologiques, locaux. La cuisine est faite maison. Nous veillons à utiliser de plus en plus de produits frais. Nous travaillons avec l'épicerie de Benassay qui est la seule de la commune et avec notre boulanger de Lavausseau.

Suivi régulier des restaurants, des bonnes pratiques et du personnel.

Lien avec le responsable technique et avec la secrétaire qui s'occupe notamment des commandes diverses et du suivi du bon fonctionnement des cantines.

Les formations adaptées et diverses pour les agents ne sont pas encore toutes réalisées à ce jour.

*« La cuisine est faite maison. Nous veillons à utiliser de plus en plus de produits frais. »*

# AFFAIRES SOCIALES GESTION DES RISQUES PANDÉMIQUES - PROTOCOLE ET GESTION DES STOCKS.

2020 : période covid compliquée et qui finalement s'est passée sans trop de difficultés. Merci à tous les partenaires qui ont fait au mieux : agents, élus, habitants...

## Mise en place des transports solidaires :

- - **Roulons solidaire,**

Téléphone : 07 86 65 94 32

porté par le secours catholique de Neuville.

Merci aux chauffeurs bénévoles.

-Et depuis le 1 janvier 2023

- En route avec le **Transport solidaire.**

Renseignements et inscription pour devenir bénéficiaire ou chauffeur auprès de la mairie ou au 05 49 37 07 78 (CIF-SP).

Régulièrement en lien avec les différents partenaires sociaux (assistante sociale...), paramédicaux, le CCAS, les bailleurs sociaux et surtout les personnes qui rencontrent à un moment donné des difficultés.

Mise en place de matériels de ménage ergonomiques et adaptés pour les techniciens de surface. Harmonisation des produits d'entretien et de tous les petits matériels sur la commune. Des journées de formation ont été faites.

Mise à jour et suivi des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).

- en lien avec Mme ROULEAU et M BREUZIN, adjoints aux fêtes et cérémonies :

organisation et distribution des colis par les élus pour les aînés de 70 ans et plus.

Reprise en février 2023 du goûter des aînés.

- En lien aussi avec Mme MARTIN VAN DER HAEGEN, maire déléguée et chargée des affaires scolaires :

livres et goûters offerts aux enfants de 0 à 11 ans en décembre, à la suite d'un spectacle présenté par la section théâtre de l'association Découvertes de La Chapelle-Montreuil.



Membres de la commission : Maryvonne GAILLARD, Anna SELLAM, Sophie PARIS, Thierry BREUZIN, Fabienne PIERRE-EUGENE, Chantale ROULEAU.

Printemps- Été 2022 : certaines personnes isolées ont été appelées suite aux épisodes de forte chaleur.

Mise en place d'un formulaire d'inscription sur le registre nominatif communal pour 2023.

*«Mise en place d'un système d'alerte pour prévenir ou informer la population dès que possible.»*

Élaboration du plan de sauvegarde de la commune.

Et à l'heure actuelle : dans l'immeuble à Lavausseau regroupant des professionnels paramédicaux ou autre, nous avons :

*«4 infirmières - 2 ostéopathes - 1 sophrologue et praticienne de massage bien-être. Il est envisagé de poursuivre des travaux dans l'hypothèse d'accueillir 1 ou 2 médecins.»*



## JEUNESSE - PETITE ENFANCE

Le groupe de jeunes issu des 4 villages existant en 2019 s'est dissous à la suite de la covid. Ils sont devenus de grands adolescents.

La reprise reste très difficile, quelques initiatives cependant **en lien avec le centre socio-culturel** de Vouillé : La Case.

-Chantier loisirs en 2021 :

stage nature, environnement à la salle des jeunes de Nesdes

-salle repeinte en vue de la réalisation de nouveaux graffs.

- quelques réunions avec les jeunes graffeurs à Lavausseau été 2022 avec l'artiste local : Rebeb.

**Bonne activité au CAP** (Centre d'Accueil Périscolaire de la Preille). Les enfants sont nombreux à participer les mercredis.

Membres de la commission : Maryvonne GAILLARD, Sophie PARIS, Françoise MARTIN VAN DER HAEGEN, Martine ROBIN-GERVAIS, Fabienne PIERRE-EUGENE, Chantale ROULEAU, Christelle CARTAUX.

Été 2022 : la commune a embauché 4 jeunes dans le cadre d'un premier job, initiative non reconduite en 2023 (restriction financière).

Mai 2023 : possibilité de mettre à la disposition des jeunes, un petit local qui leur soit totalement dédié, en remplacement de la salle des jeunes.

Ce sera en lien avec **La Case** si elle le veut bien.

Boivre-La-Vallée est toujours candidate pour le trophée jeunesse. Le rendez-vous est reporté en 2024.

**Enfance** : la commune soutient ses associations.

Besoin de garde d'enfants ?

**La Cabane des Pit'chouns** de Benassay a des places disponibles de suite.

### Actuellement :

- Nos jeunes sont nombreux à participer aux différents ateliers que propose La Case ,surtout dans les collèges. 212 jeunes ont participé l'année précédente.
- La section théâtre de l'association *Découvertes* à La Chapelle-Montreuil motive aussi beaucoup de jeunes. Nombreux se passionnent pour cette activité.

À envisager pour nos jeunes : 1 stade de skate Park dans la commune mais le budget nécessaire est trop conséquent pour cette année.



## VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, FÊTES & CÉRÉMONIES

Pour la commission «fêtes et cérémonies», notre début de mandat en 2020 fut bouleversé par la crise sanitaire qui a bloqué les locations de salles et l'organisation de fêtes. Seul gros point marquant en juillet avec le passage du tour de France qui a pu se faire, malgré tout le protocole à appliquer. Pour les cérémonies officielles (le 8 mai, 14 juillet et 11 novembre), seul le dépôt de gerbes a été réalisé en comité restreint. Nos associations ont été elles aussi impactées puisqu'elles n'avaient pas le droit d'organiser des manifestations. Un manque à gagner pour elles.

L'année 2021 a aussi été impactée par la pandémie. Nous devions organiser dans notre commune sur le village de Montreuil Bonnin la venue « des Heures Vagabondes ». Mais à cause des contraintes importantes du protocole sanitaire et le trop grand risque pour la santé de nos concitoyens, cette manifestation a été annulée. La rencontre à Boivre-La-Vallée de nos amis Mosellans déjà prévue en 2020 a encore été suspendue et repoussée en 2022. Pour le 14 juillet seul le feu d'artifice a eu lieu, précédé par la retraite aux flambeaux.

Nous commençons enfin à revivre depuis 2022.

Plus de restrictions sanitaires, les associations ainsi que la commune ont pu recommencer à organiser des manifestations.

Les cérémonies officielles sont ouvertes à tout le monde avec un verre de l'amitié pour clore la matinée. Les habitants et associations peuvent à nouveau louer les salles.



**THIERRY BREUZIN - CHANTALE ROULEAU**

6ème Adjoint

En charge des sports, fêtes et cérémonies officielles et gestion des salles des fêtes.

7ème Adjointe

En charge des Associations

Membres de la commission : Fabienne PIERRE-EUGENE, Michelle BASTARD, Joëlle RAFFENAUD, Christelle CARTAUX, Marie-Hélène AUDEBERT, Stéphane DUFOUR, Christian COMBES.

Faits marquants :

**Le 14 juillet** avec la retraite aux flambeaux, feu d'artifice précédé d'un repas organisé par l'association "Festi Montreuil", la journée se terminant par une soirée dansante.

**Le jumelage avec la ville de KOËNIGSMACKER** (Moselle). Nos amis Les Mosellans sont venus nous rendre visite quelques jours au mois de septembre. Très bons moments.

**Le tour Poitou-Charentes** en août 2022 à Boivre-La-Vallée.

Pour la première fois la commission vie associative a mis en place la journée des associations en septembre 2022. Une dizaine d'associations a participé dans un moment d'échanges et de convivialité. La journée s'est terminée par un apéritif. Au vu de la satisfaction des participants, nous avons recommencé cette année avec en plus un marché des producteurs et un repas en fin de journée. Un franc succès que nous renouvellerons.

Les membres de la commission se réunissent aussi pour étudier au mieux les dossiers de demande de subventions fait par les associations. Cette année nous allons revoir le dossier de demande de subvention afin qu'il soit plus simple à remplir et nous demanderons différents documents nécessaires à notre réflexion.

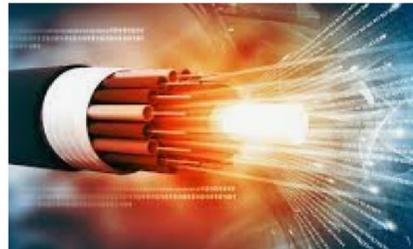
# AU FIL DE LA BOIVRE

BULLETIN MUNICIPAL N°4



JUMELAGE KÖNIGSMACKER / BOIVRE-LA-VALLÉE

DECEMBRE 2022 - NUMÉRO 4



DAVID HENOCCQ

8ème Adjoint

En charge de la communication écrite, internet et Facebook.

Membres de la commission : Stéphane DUFOUR, Jean-Michel PREMAUD, Benjamin SUHARD, Brigitte BENOIST, Thierry BREUZIN.

## COMMUNICATION

Concernant la communication, nous avons voulu renforcer le lien entre la mairie et les citoyens, en valorisant les enjeux locaux tels que le commerce, les associations, le tourisme, le patrimoine et le cadre de vie. Pour cela il nous fallait des outils adaptés aux besoins et aux préférences des différents publics cibles, en tenant compte de leur âge, de leur niveau d'équipement, de leur fréquence d'utilisation et de leur intérêt pour les sujets traités. Mais pourquoi mixons-nous des médias numériques et papiers ?

La réponse est simple : chaque support a ses avantages et ses inconvénients, et il faut adapter sa stratégie en fonction de nos objectifs, de notre budget et de notre cible. Utiliser le numérique pour diffuser des informations pratiques et urgentes, comme les horaires d'ouverture des services municipaux ou les alertes météo. Utiliser le papier pour promouvoir des événements culturels ou associatifs, comme les spectacles, les expositions ou les fêtes locales. Créer des synergies entre les deux supports en renvoyant vers votre site web ou vos réseaux sociaux depuis vos supports papier, ou en proposant des versions imprimables ou téléchargeables de nos documents numériques.

Vous l'avez compris, mettre en place un système de communication numérique et papier pour communiquer vers le maximum d'habitants de la commune n'est pas une mince affaire ! Mais ne vous inquiétez pas, on s'en charge ! Ci-après les différentes étapes du projet communication et leur avancée :

### Communication papier : "Au fil de la Boivre "

Diffuser à tous les foyers, un bulletin municipal au format papier, revenant en détail sur les événements des derniers mois, avec une projection sur les mois à venir. Réalisé par les élus et imprimé en circuit court.

### Communication numérique : site Web

Création d'un nouveau site web : [www.boivrelavallee.eu](http://www.boivrelavallee.eu) Plus intuitif, accessible sur mobile, recensant les services, le patrimoine, les associations, les commerçants, etc. En amélioration continue ! Réalisé par un petit groupe d'élus et habitants.

### Communications concernant nos commerçants/artisans

Information sur l'ouverture des nouveaux commerces : sur tous nos médias.

Informations directes des commerçants, relayées sur la page Facebook.

Liste des commerçants et artisans disponible sous format annuaire sur le site web [www.boivrelavallee.eu](http://www.boivrelavallee.eu)

### Communication dans les bourgs

Accroître les moyens de communication pour diffuser les informations dans la commune. Diffusion des messages de la commune et des associations. 1 panneau numérique par bourg (4 au total), **dans le respect de la trame noire** (éclairage orange, éteint de 20h30 à 6h30, non perturbant pour les écosystèmes).

### Outils numériques pour les élus

Mise en place d'outils de partage entre les élus : cloud dédié : partage de fichiers, messagerie, agenda.

Mise en œuvre gratuite

### Connaissance de la nouvelle commune

Mise à jour de la version 2 du plan guide de la commune : les contours de la commune, tous les villages, et les lieux dits, le chemin de randonnées traversant les 4 villages, ...

Diffusion du plan guide au format papier, dans tous les foyers.

### Communication numérique : réseaux sociaux

- passage sur une "Page" Facebook plutôt qu'un "Profil" pour une meilleure visibilité et pour permettre de dépasser le cap des 5000 inscrits (amis) : [www.facebook.com/Boivrelavallee.mairie](http://www.facebook.com/Boivrelavallee.mairie)

- création d'une page Instagram pour recenser les photos (#boivrelavallee, #villages) : blv86470

- création d'une page Facebook pour les bibliothèques : [www.facebook.com/bibli86470](http://www.facebook.com/bibli86470)

### Internet - Fibre optique



De 2022 à 2026

Avec pour objectif de fournir un débit internet important à tous les foyers, le projet fibre optique de Vienne Numérique (déployé par Orange), avance bien : les maisons des bourgs de Benassay et La Chapelle-Montreuil sont quasiment toutes éligibles à la fibre. Le bourg de Lavausseau est à moitié couvert.

### Zones blanches (communications par mobile impossibles)



De 2023 à 2025

Avec pour objectif de réduire les zones blanches, deux antennes mobiles seront ajoutées : une sur Nesdes (mise en service d'ici peu), une sur La Chapelle-Montreuil (emplacement à définir).

### Plan des salles à louer aux habitants



2023

Dans un souci de mieux faire connaître les salles pouvant être louées aux habitants, une description avec photos sera mise en place sur le site Web de la commune.

### Communication numérique/papier : bulletin d'information



2023/2024

Création et diffusion d'un bulletin d'information très court. L'objectif étant de communiquer plus souvent, au format numérique (avec possibilité de fournir une version imprimée pour ceux qui le souhaitent) . Fréquence à définir (mois, trimestre).

### Panneaux signalétiques patrimoines/commerces

Homogénéiser les panneaux signalétiques indiquant les éléments de patrimoine et les commerces, sur tous nos anciens villages.

### Promouvoir la commune auprès des nouveaux arrivants



2024



## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Au début de notre mandat, nous avons recensé les différents acteurs économiques de notre territoire : les agriculteurs et maraîchers, les artisans et les services.

Nous avons permis l'installation de deux ostéopathes à Lavausseau, d'une annexe de la recyclerie « Le Sens du Fil » à Benassay, et d'un brasseur à Nesdes.

Nous accompagnons la compagnie de spectacle vivants Artifis pour l'installation de locaux administratifs dans la mairie déléguée de Montreuil Bonnin.

Nous avons mis en place des marchés, indispensables pour la vie de la commune.

Nous avons accompagné le porteur du projet de reprise de l'Auberge de la Tannerie.

Nous participons avec la communauté de communes du Haut Poitou, le Département de la Vienne et la Région Nouvelle Aquitaine au comité de pilotage et au comité technique de l'association « La Cité des Tanneurs » dans le cadre de l'étude de faisabilité pour l'évolution du site.



### ANTHONY MESRINE

Conseiller délégué aux Travaux Publics  
Responsable au développement économique, attractivité du territoire et agriculture.

Membres de la commission : Dany DUBERNARD, Christian COMBES, Jean-Michel PREMAUD, Marie-Hélène AUDEBERT, Isabelle BAYART, Gilles BILLY, Eric ANDRÉ, Stéphane DUFOUR, Michelle BASTARD.



# SANTÉ ET BIEN ÊTRE

## CABINETS MÉDICAUX

Site Web communal



**Dr FELIX-RAMAROSON Soa :**

- Lundi : 08h00 - 18h30
- Mardi : 08h00 - 18h30
- Mercredi : 08h00 - 11h00
- Jeudi : 08h00 - 18h30
- Vendredi : 08h00 - 18h30

Tél : 05.49.43.77.70  
4 rue des Taillis - La Chapelle-Montreuil  
86470 Boivre-la-Vallée



**Dr EVINA Samuel :**

- Lundi : 14h00 - 18h30
- Mardi : 09h00 - 17h30
- Mercredi : 09h00 - 19h00
- Jeudi : 09h00 - 12h00
- Vendredi : 09h00 - 19h00
- Samedi : 09h00 - 12h00

Tél : 05.49.57.82.69  
1 allée des Thuyas - Benassay  
86470 Boivre-la-Vallée

## CABINET D'INFIRMIÈRES



**Karine JUIN et Annabelle LABAT :**

Sur rendez-vous  
Au cabinet, ou à domicile

Tél : 05.49.54.30.54

29 Grand' Rue - Lavausseau  
86470 Boivre-la-Vallée

TAXI  
LAVAUSSÉAU

Transport toutes distances  
Transport Médical Assis  
Taxi Gare Aéroport

86470 Lavausseau

Taxi Chaigneau Jérémy

Téléphone : 06 24 57 28 12

## CABINET D'OSTÉOPATHIE



29 Grand Rue - Lavausseau  
86470 Boivre-la-Vallée  
07 68 82 26 20

**Anouk Ecanvil - Charles Cali :**

- Lundi : 09h30 - 13h30, 14h30 - 19h45
- Mardi : 09h30 - 13h30, 14h30 - 19h00
- Mercredi : 09h30 - 13h30, 14h30 - 19h45
- Jeudi : 09h30 - 13h30, 14h30 - 19h45
- Vendredi : 09h30 - 13h30, 14h30 - 19h45



## LES DÉFIBRILATEURS

De nouveaux Défibrillateurs Automatisés Externes (D.A.E.) ont été installés dans les bâtiments communaux de la commune. Il est important de connaître leurs emplacements pour pouvoir intervenir rapidement en cas de besoin. Retrouvez les emplacements de tous les défibrillateurs sur l'application mobile **Staying ALIVE**.

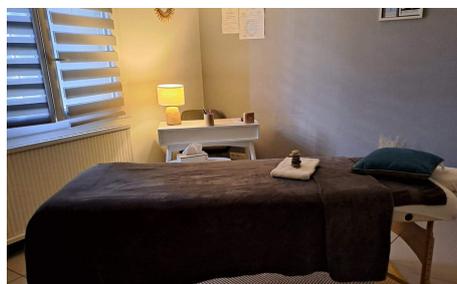


### Staying Alive !

Ce dispositif permet au centre de traitement des alertes (CTA) du SDIS de solliciter un « Bon Samaritain » géolocalisé à proximité d'une urgence vitale et préalablement référencé sur l'application. Ce dernier, guidé par les sapeurs-pompiers, pourrait ainsi agir en précurseur (réalisation d'un massage cardiaque, désobstruction d'une victime qui s'étouffe, etc.) pendant le temps de transit des secours et augmenter considérablement les chances de survie de la victime.

Localisation	Village
Eglise Saint Eutrope 4 Place de l'église	La Chapelle-Montreuil
Salle polyvalente Avenue du 19 mars 1962	
Salle de la Garenne / Stade Route de Lusignan	
Eglise Saint Hilaire Route de la Gatine	Benassay
Salle polyvalente Route de la forêt	
Chapelle Impasse de la vieille chapelle <b>Cause fermeture par arrêté, le DAE est transféré à la mairie de Lavausseau, 2 place de la Mairie</b>	Lavausseau
Salle socio-culturelle dite "Salle de la Boivre" 2 Grand Rue	
Salle polyvalente 3 rue Etang du Roi	Montreuil-Bonnin

## SOPHROLOGIE & MASSAGE BIEN-ÊTRE



Magali FERGEAULT

Sur rendez-vous

Tél : 06.23.07.34.87  
magali.fergeault@hotmail.fr

29 Grand' Rue - Lavausseau  
86470 Boivre-la-Vallée



## SOPHROLOGIE & MAGNÉTHÉRAPIE



Gisèle WATBLED

Sur rendez-vous

Tél : 06.83.26.33.20  
giswatbled@orange.fr

1 rue Richard Cœur-de-Lion  
Montreuil-Bonnin  
86470 Boivre-la-Vallée



### Sophrologie

Spécialisations :

- Acouphènes
- Gestion du sommeil
- Maladie de Parkinson
- Cohérence cardiaque
- Méditation de pleine conscience / Guidée
- Education thérapeutique des patients

### Magnétothérapie

Nous utilisons un appareil pour les troubles musculosquelettiques, traumatismes, névrites, ... D'autres appareils vous seront présentés selon les douleurs et l'inflammation dans votre corps. Les Champs Magnétiques Pulsés, pour une amélioration de la mobilité, une disparition progressive de la douleur

## NOUVEAUX COMMERÇANTS & SERVICES

Arrivés en 2022 et 2023



Cuisine traditionnelle, Burger & Pizzas à Emporter  
1 Grand Rue, Lavausseau, Boivre-la-Vallée (86470)

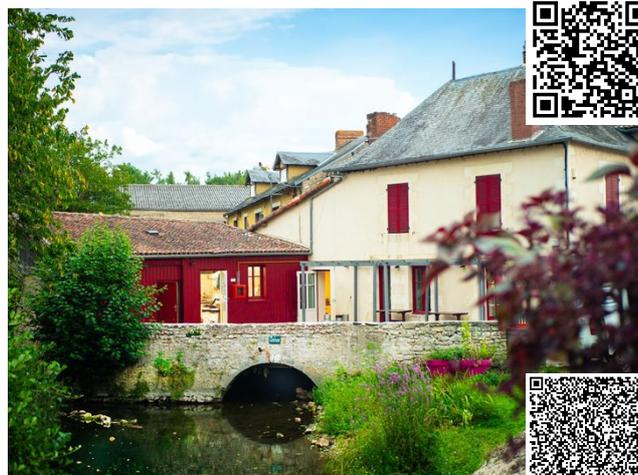
Chaque jour, une nouvelle invitation gourmande vous attend. Gardez l'œil ouvert, leur carte évolue régulièrement pour le plaisir de vos papilles !

L'établissement ouvre à 8h30

Le restaurant est ouvert du lundi au samedi : le midi : de 12h00 à 14h00, du jeudi au samedi le soir de 19h30 à 22h

Fermé le dimanche

[Carte brasserie et petite restauration à toutes heures](#)



**L'ELIXIR**  
Micro brasserie

Rue de l'Ancienne École, Nesdes  
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE.

Contact: [lelixirmicrobrasserie@orange.fr](mailto:lelixirmicrobrasserie@orange.fr)

**L'Elixir**, la micro brasserie de Laouenan PICARD produit des bières de fermentation haute, brassées traditionnellement à partir de malt local et refermentées en bouteille.

Vente à emporter tous les vendredis après-midi de 15h à 19h.  
Commandes et livraisons possibles.

Téléphone : 06 08 08 83 40



**Luka et Melissa vous accueillent**  
2 Place du Lavoir - Benassay,  
Boivre-la-Vallée (86470).  
05 49 58 04 63  
[vival86470@gmail.com](mailto:vival86470@gmail.com)

Épicerie multi services

Gaz, Poste, Dépôt de pain, Tabac, Alimentation générale, Livraison à Domicile, etc...

vous Vival fait aussi point retrait.

Effectivement, chez nous, vous pouvez retirer votre argent, et c'est valable pour toutes les banques.

### Heures d'ouverture

Lundi Fermé

Mardi 07:30-12:30 | 15:30-19:00

Mercredi 07:30-12:30 | 15:30-19:00

Jeudi 07:30-12:30 | 15:30-19:00

Vendredi 07:30-12:30 | 15:30-19:00

Samedi 07:30-12:30 | 15:30-19:00

Dimanche 09:00-13h



**LE FOURNIL DE SIKY**  
Boulangerie pâtisserie à Lavausseau

**Benoit et Julie LEPAGE vous accueillent**

du mardi au vendredi :  
7h à 13h et de 16h à 19h

(16h30 à 19h en hiver)

le samedi de 7h à 13h et

le dimanche de 7h à 12h30.

1 Rue de l'Hôpiteau - Lavausseau 86470 BOIVRE-LA-VALLÉE  
05 49 01 32 23





Marion GAILLARD

La Salvagère - La Chapelle Montreuil  
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE

Elevage de Charmoise et vente de colis fermiers et de produits transformés



contact: 06.76.26.49.39  
mariongailard.venours@gmail.com

Marion Gaillard – Charmoise Fleury



LE FOURNIL DU ROI  
Micro Boulangerie Bio  
au levain naturel

Mathieu GAGNEUX  
vous accueille les  
Lundi/Mercredi/Vendredi  
de 15h à 19h30

Commandes (48h avant) au  
09 67 20 89 14 ou par mail à  
lefournilduroi@gmail.com

1 Rue de l'Étang du Roi -  
Montreuil-Bonnin,  
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE



FAITES VOS COURSES DEVANT VOTRE PORTE

**L'épicier Ambulant**  
AU + PRÈS DE CHEZ VOUS !  
épicerie | frais  
coopsanxay.fr  
06 64 29 89 13



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **VOIR LES TOURNÉES**  
Découvrez les lieux de passage du camion en fonction des jours. Les villages & hameaux proches des villes indiquées peuvent être aussi desservis !
- 2 **PRENDRE RDV**  
Appelez Fabrice, votre épicier, pour prendre rdv devant chez vous.  
06 64 29 89 13
- 3 **FAIRE SES COURSES**  
Plus besoin de se déplacer ! Le jour J, faites-vos courses devant votre domicile !

Tournée sur BOIVRE-LA-VALLÉE le lundi

**LA RECYCLERIE**  
"Tout déchet est une ressource qui s'ignore !"  
Le local de vente  
8 bis Route Océane - Benassay, 86470 Boivre-la-Vallée  
Les mercredis et samedis de 14h à 18h  
[www.lesensdufil.fr](http://www.lesensdufil.fr)  
M. David Nolibois (coordinateur de la recyclerie)  
06 20 63 05 21  
[pole.ressources@lesensdufil.fr](mailto:pole.ressources@lesensdufil.fr)

Le sens du fil  
Tiers-Lieu



VOUS N'ÊTES PAS DANS CETTE LISTE DE NOUVEAUX COMMERCANTS ET VOUS ÊTES ARRIVÉS DEPUIS MOINS DE 2 ANS ? CONTACTEZ-NOUS SUR COMMUNICATION@BOIVRELAVALLEE.FR

## Ô PATTES À GADOUE



Ferme pédagogique  
éco-refuge  
1 Lieu dit Le plessis  
La Chapelle-Montreuil,  
86470 Boivre-La-Vallée

Contact : Mme AUGER Camille  
06.32.03.82.51  
o\_pag@outlook.fr

Ferme pédagogique, éco-refuge des animaux de la ferme.

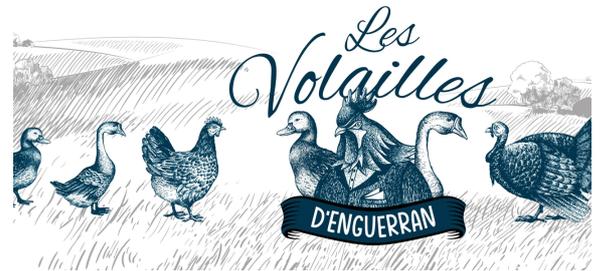


Activités pédagogiques (selon la saison)  
Espaces pique-nique  
Chemin de balade  
Écopaturage  
Médiation animale

Les Volailles d'enguerran : producteur de volailles  
fermières élevées en plein air  
avec des céréales produites  
localement.



07 78 25 20 35  
lesvolaillesdenguerran@gmail.com  
Lieu-dit Les Cognées - Benassay  
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE



Angélique GOURBAULT  
Service de repassage  
Pour plus de renseignements contactez  
Mme GOURBAULT au 06.11.56.16.93



Mme GOURBAULT propose de faire votre  
repassage "fini la corvée la semaine après  
le boulot ou le week-end" !

La Compagnie  
ARTIFIS  
Montreuil-Bonnin



La Compagnie ARTIFIS est aujourd'hui une compagnie de  
spectacles vivants pluri-disciplinaires (théâtre-musique-conte).

Attachée à la culture vivante, elle défend des valeurs populaires,  
le lien social et un accès au spectacle vivant pour tous.  
Suivez leurs événements ici <https://www.cie-artifis.fr/evenements>



## K'Fashion

Passionnés de mode, Krystal et Pierre, habitants Lavausseau;  
ouvrent leur site de vente de vêtements en ligne.



# MARCHÉS ET PRODUCTEURS



## COMMANDES & LIVRAISONS

Vous pouvez commander directement :

- ➔ au camion selon les lieux et jours de passage
- ➔ par téléphone au 05 49 69 10 55
- ➔ par mail à [terrassonth@hotmail.com](mailto:terrassonth@hotmail.com)
- ➔ à nos points de vente sur Ménigoute ou Thénezay

Selon le volume de commande, la livraison se fait soit au passage du camion, soit chez vous

Camion itinérant boucherie, charcuterie, traiteur

05.49.69.10.55

[thierriterrassontraiteur.fr](http://thierriterrassontraiteur.fr)



### Damien, Maraîcher Bio et naturel

- Production de légumes et fruits de saison
- Plants de légumes
- Plants de fleurs

#local #circuit ultra court #bon et sain

### Damien JATIAULT

La ferme des Hiboux

1 La Tournerie

Bénassay

86470 Boivre-La Vallée

06.32.34.01.

Rendez-vous au marché pour multiplier les instants gourmands !



Le vendredi \*  
Dans le Bourg de LAVAUSSEAU

Le jeudi  
Dans le Bourg de LA CHAPELLE MONTREUIL

\*Présence d'un fromager le vendredi matin à partir de décembre 2023



Production de légumes et fruits certifiés AB  
production d'œufs de poules élevées en plein air

### La Ferme du Touchaud

Benassay

86470 Boivre-La Vallée

07.88.52.05.76

[lafermedutouchaud@ecomail.fr](mailto:lafermedutouchaud@ecomail.fr)

[app.cagette.net/lafermedutouchaud](http://app.cagette.net/lafermedutouchaud)



Production de légumes et fruits certifiés AB  
Production d'œufs de poules élevées en plein air

### Les Jardins de la Châtre

2 lieu-dit La Châtre

Lavausseau

86470 Boivre-La Vallée

06.82.90.91.48

# CONFLITS DE VOISINAGES - NUISANCES SONORES

## Conflits de voisinages - Nuisances sonores

Nous sommes régulièrement alertés en mairie de nuisances sonores (abolements, travaux de bricolage, jardinage...). Un arrêté a été pris le 5 janvier 2021 afin de réglementer le savoir-vivre ensemble.

L'article 1 indique entre autre "Sont interdits de jour comme de nuit, tous bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité et causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution".

Autrement dit : respectons nos voisins ! Nous comptons sur vous tous pour que Boivre-La-Vallée reste un village où il fait bon vivre. Nous vous rappelons également qu'en cas de conflits de voisinage vous pouvez vous rapprocher du conciliateur de justice.

### Comment régler les conflits de voisinages à l'amiable ?

Des démarches simples peuvent dans certains cas permettre de résoudre ces conflits de manière sereine.

Pour tenter de parvenir à un accord amiable, vous pouvez entamer une discussion ou adresser un courrier pour prévenir vos voisins des troubles occasionnés. Bien souvent la personne n'est pas consciente des nuisances qu'elle occasionne !

Si vous n'arrivez pas à régler le problème directement et si la discussion s'avère difficile voire impossible, vous avez la possibilité de faire appel à un conciliateur de justice.

Cette procédure entièrement gratuite et rapide garantit un échange libre entre les parties au conflit.

M. Claude AURIAULT, Conciliateur de Justice sur notre canton, tiens une permanence le 1er lundi du mois à la mairie de VOUILLÉ

Vous pouvez aussi contacter M. AURIAULT par courriel à l'adresse suivante :

[claude.auriault@conciliateurdejustice.fr](mailto:claude.auriault@conciliateurdejustice.fr)

ou chercher de plus amples renseignements sur la page web [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

## Peut-on faire du bruit sans risque avant 22 heures ?

Non. Contrairement à une idée largement répandue, vous ne pouvez pas gêner vos voisins quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit.

Selon l'arrêté préfectoral réglementant les bruits de voisinage dans la Vienne, en tant qu'occupant d'une propriété privée, vous devez prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits résultants :

- de la pratique d'activité ou de jeux non adaptés à ces locaux,
- d'animaux domestiques ou de basse cour
- d'appareils domestiques électroménagers et de diffusion de son et de musique et des instruments de musiques,
- des outils de bricolages, jardinage, engins ou matériels de travaux,
- des dispositifs d'effarouchement, des pétards et pièces d'artifice

Veillez à ne pas gêner vos voisins en évitant les bruits de bricolage ou de jardinage, mais aussi les cris d'enfants ou d'animaux, surtout la nuit. Surveillez vos animaux et ramassez les déjections des chiens. Entretenez la portion de trottoir située devant chez vous, y compris lors des épisodes de neige ou de gel. Comment entretenir de bonnes relations avec ses voisins

- 1/ Courtoisie, politesse et bienveillance au menu.
- 2/ Se rendre mutuellement service.
- 3/ Éviter d'être trop envahissant.
- 4/ Fixer des limites au sujet des nuisances sonores.

Comment éviter les conflits de voisinage ?

Privilégiez la communication

Avant de faire appel aux autorités pour un tapage nocturne, d'un stationnement gênant ou des plantes qui dépasseraient sur votre propriété, informez votre voisin du désagrément que vous subissez.

Le ton à privilégier évidemment est la bienveillance pour éviter toute escalade dans la violence.

## BRUITS de voisinage



Respect et tolérance, apprenons à bien vivre ensemble.

Choisir le bon moment, c'est moins dérangeant



Les travaux de bricolage et jardinage susceptibles de gêner le voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.), ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h  
les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h  
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

- Si vous avez décidé de célébrer votre anniversaire et si vous avez prévu de mettre de la musique forte pendant une partie de la soirée, prévenez vos voisins. Vous pouvez laisser un mot dans les espaces communs ou informer directement vos voisins un à un. Cette règle est valable pour toutes les nuisances sonores occasionnelles.

Nous observons depuis peu une augmentation importante des dépôts sauvages dans la nature ou à proximité des conteneurs. Ils ne donnent pas une très bonne image de Boivre-La-Vallée et de ses habitants en général vis à vis des visiteurs réguliers ou occasionnels de la Commune.

**Pour tous dépôts sauvage la commune est susceptible de déposer une plainte en gendarmerie.** Ces dépôts font encourir une amende pouvant aller jusqu'à 15000€, au contrevenant, selon l'article L541-3 du code de l'environnement.



**Et dans le jardin ?**

Pour conserver de bonnes relations avec votre voisin, voici ce que vous pouvez faire :

• **Respecter les règles**

L'article 671 du Code civil indique que les végétaux dépassant deux mètres de hauteur doivent être plantés à deux mètres de distance de la limite de propriété. Pour les autres végétaux, la distance minimum est de cinquante centimètres. Cet article entre en jeu si la localité du bien ne possède pas de règles d'urbanisme spécifiques, ou si le lotissement où se trouve le bien n'a pas indiqué de règlement relatif aux plantations.

• **Élaguer les branches des arbres et arbustes**

Un arbre ou un arbuste qui empiète sur le terrain de votre voisin peut conduire ce dernier à venir se plaindre à vous ou à la justice, d'autant que ce n'est pas à lui de couper les branches incriminées. C'est au propriétaire de l'arbre ou de l'arbuste qu'incombe cette tâche.

• **Couper les racines qui dépasseraient**

Certaines racines prennent leurs aises et peuvent s'inviter sur le terrain du voisin. Il est conseillé de prendre les devants et de couper ces racines trop envahissantes. Contrairement à l'élagage, le voisin qui se fait envahir par les racines peut choisir de les couper lui-même sans demander la permission au propriétaire des racines et peut même dans certains cas demander remboursement auprès de ce dernier.



Le guide du tri est disponible en téléchargement sur le site de la CCHP ou sur demande en mairie.



**Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin ?**



Non, il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. (Art 84 du règlement sanitaire départemental)

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel. Il est également possible de déposer vos déchets verts en déchetterie.



Réduisez la taille de vos poubelles en donnant une seconde vie à vos déchets organiques. Pour faire un bon compostage, il faut mélanger : déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, fruits et légumes abîmés...), déchets de jardin (tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées...), déchets de maison (mouchoirs en papier, papier journal...).

La CCHP met à disposition 1 composteur par foyer moyennant une participation de 15 €. Plus d'informations auprès du service technique de la CCHP au 05 49 51 19 90.

HAUT-POITOU HORAIRES DES DÉCHETTERIES						
HORAIRES D'HIVER du lundi 30 octobre 2023 au samedi 30 mars 2024						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
CISSÉ	Fermée 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
VOUILLÉ	Fermée 13H30 - 17H	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H			
MIREBEAU	Fermée 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
SAINT-MARTIN-LA-PALLU (VENDEUVRE-DU-POITOU)	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	Fermée 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H
VOUZAILLES	Fermée	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H	8H30 - 12H 13H30 - 17H	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H
QUINCAÏ	Fermée	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H	Fermée	Fermée	8H30 - 12H 13H30 - 17H

**COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Depuis le 11 janvier 2021, les Points d'Apport Volontaire dédiés aux emballages ménagers sont retirés. La collecte des emballages s'effectue par des sacs jaunes collectés tous les 15 jours à côté des bacs d'ordures ménagères (sacs sortis la veille au soir).

**Retrait des sacs jaunes**

Les rouleaux de sacs jaunes pour les emballages recyclables sont à retirer à l'accueil de vos mairies déléguées avec un justificatif de domicile.

DÉCHETS MÉNAGERS Les jours de collecte 2023 – Déchets ménagers et tri sélectif

Les sacs jaunes sont à déposer la veille au soir des jours de collecte, à côté des containers pour les ordures ménagères.

- La Chapelle-Montreuil, Montreuil Bonnin, Lavausseau (une partie): Tri sélectif le Mardi des semaines paires
- Lavausseau (une partie) et Benassay : Tri sélectif le lundi des semaines impaires
- La Chapelle-Montreuil, Montreuil Bonnin, Lavausseau (une partie) : collecte des ordures ménagères le jeudi
- Benassay et Lavausseau (une partie) : collecte des ordures ménagères le mercredi.



**Pour rappel, les calendriers de collecte sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune et de la communauté de communes.**

# DIVAGATION DES CHIENS INTERDITE !!!



Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique.

Un chien « en état de divagation » est un animal errant. C'est l'article L211-23 du code rural qui en donne la définition :

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

## Chien errant : que risque-t-on ?

### Un accident

Un chien en liberté, complètement livré à lui-même, peut traverser la route et se faire renverser. Il est aussi exposé à des blessures provoquées par des promeneurs qui, effrayés de voir un chien arriver vers eux, peuvent s'en prendre à lui... Bref, laisser un chien divaguer, c'est avant tout dangereux pour lui.

C'est aussi dangereux pour les autres. Un chien qui surgit sur la route peut provoquer un accident de la circulation. Aussi gentil qu'il soit, le chien peut mordre une personne qui souhaiterait le récupérer par peur...

Or, tout accident provoqué par un chien non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Ce dernier risque alors des sanctions pénales si les victimes portent plainte et il devra faire fonctionner son assurance responsabilité civile pour indemniser les dommages matériels et/ou corporels causés par son chien à autrui.

### Des amendes

Au-delà des risques d'accidents de la voie publique que l'on encourt à laisser son chien divaguer, l'article L211-19-1 du code rural précise qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques.

Le non-respect de cette obligation peut alors être sanctionnée par une amende de 1ère classe (montant maximal de 38€), voire de 2ème classe si le chien est un animal de 1ère ou de 2ème catégorie (montant maximal de 150€).

Laisser son chien divaguer sur la voie publique peut également faire l'objet d'une contravention de 5ème classe dont le montant maximal s'élève à 150€ si l'infraction a été constatée par le Maire ou la Gendarmerie.

### Des frais imprévus

Si un chien errant a été capturé par la fourrière, son maître devra, pour le récupérer, s'acquitter : d'un forfait de récupération de l'animal dont le montant varie selon les fourrières,

des frais d'alimentation et de garde qui dépendent du nombre de jours pendant lesquels la fourrière a gardé le chien,

des frais d'identification de l'animal si le chien n'était ni tatoué ni pucé au moment de sa capture.

Si l'animal a été retrouvé blessé ou accidenté et qu'il a nécessité des soins vétérinaires, ces frais sont à la charge du Maire de la commune où a été retrouvé le chien errant. Le Maire peut alors demander le remboursement des frais occasionnés au propriétaire de l'animal.

### Perdre définitivement son chien

Lorsqu'une fourrière récupère un chien errant, elle ne le garde que pendant 8 jours ouvrés pendant lesquels elle met tout en œuvre pour retrouver le propriétaire de l'animal.

Si, à l'issue de ces 8 jours, le propriétaire n'est pas retrouvé ou ne se manifeste pas, l'animal est alors considéré comme abandonné et il devient alors la propriété du gestionnaire de la fourrière qui peut alors choisir de :

- le garder s'il en a la possibilité et la place,
- le donner à un refuge après avis favorable d'un vétérinaire. Le refuge le proposera ensuite à l'adoption,
- le faire euthanasier sur décision d'un vétérinaire si l'animal est malade ou perçu comme trop agressif.



## CHIENS DITS "DANGEREUX" RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Tout propriétaire de chiens de 1er et 2ème catégories, résidant sur la commune, doit **OBLIGATOIREMENT** se rapprocher de nos services afin d'en faire la déclaration.

**La Commune met gratuitement à la disposition des propriétaires de chiens des sacs à déjection à l'entrée de certains espaces verts. Un geste simple pour préserver le cadre de vie des habitants.**

## CHATS ERRANTS

À partir de mars 2024, une campagne de stérilisation des chats errants devrait démarrer. Son but, maîtriser une population dont l'importance peut poser des problèmes. La municipalité va conventionné avec une association pour son expertise et son savoir-faire en matière de protection animale et son lien avec vétérinaire pour tous.

Les chats identifiés (pucés, tatoués) ou présentant des signes évidents de socialisation et d'approvisionnement (comportement, port d'un collier...) seront relâchés immédiatement sur le site de capture.

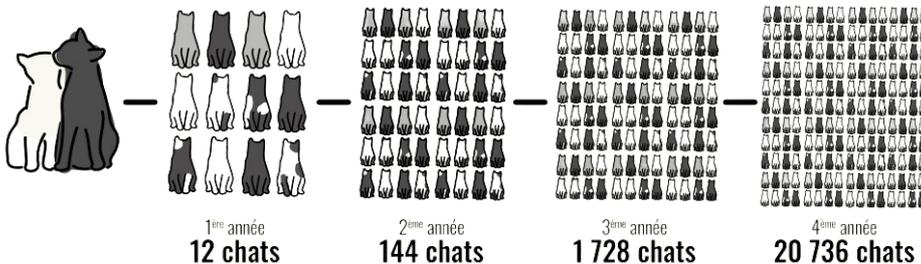
La loi oblige à ce que les chats domestiques soit pucés, tatoués

Pour cibler les colonies, la Mairie de Boivre-La-Vallée à Lavausseau demandera aux habitants de signaler leur présence au 05 49 57 81 05 ou par mail [contact@boivrelavallee.fr](mailto:contact@boivrelavallee.fr)



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Un **seul couple** de chats peut engendrer jusqu'à **20 000 chats** en 4 ans !



Le chat conserve une nature fondamentalement "entre-deux" : à la fois apprivoisé et resté proche de la faune sauvage : à la fois "domestique" et "sans maître". Même domestiqué il garde la capacité de se nourrir sans aide de notre part. Du fait de cette nature "entre-deux" il reste difficile de faire appliquer des lois comme pour d'autres animaux domestiques. Toutefois, en cas de litige il vous faudra prouver votre bonne foi quant à votre volonté de vivre en bon voisinage.

## [PRÉVENTION] LA DIVAGATION D'ANIMAUX

Actuellement, on constate une multiplication de divagation d'animaux qui peut être un danger potentiel pour les automobilistes.

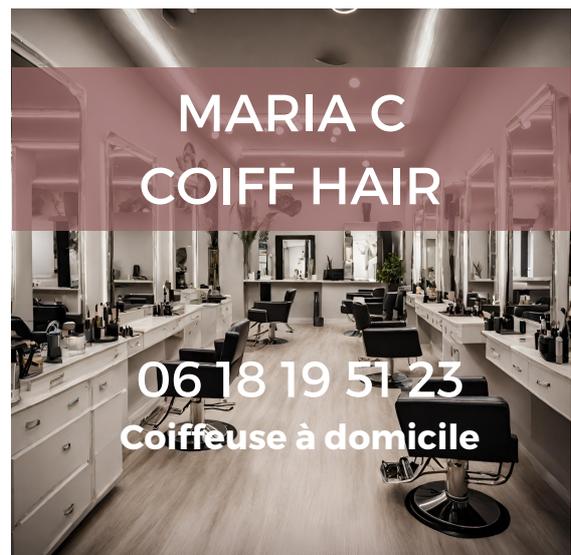
On parle de divagation d'animaux lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

Dès la divagation constatée, il convient d'y mettre fin en saisissant l'animal en cause et en le conduisant dans un lieu spécifiquement prévu pour l'y garder.

Les maires sont habilités à intervenir afin de mettre fin à la divagation des animaux au titre de leur pouvoir de police.

La gendarmerie peut également constater la divagation d'animaux. Une amende forfaitaire (ART.R.622-2 C.PENAL) immédiate allant de 35 à 75 euros (selon le délai du règlement) peut être dressée à l'auteur de l'infraction (propriétaire de l'animal ou du bétail).

Restons vigilants !



# ENTRETIENS DES TROTTOIRS

## *Des évolutions sur l'entretien des trottoirs*

Suite à l'arrêté 20221026\_01, il incombe désormais à chaque propriétaire d'entretenir les trottoirs et caniveaux situés devant sa façade ou clôture.

En l'absence de trottoir, cette obligation s'applique sur une bande d'1,20m de largeur. L'entretien comprend le balayage, le désherbage, le déblaiement de la neige et du verglas.

Le désherbage devra être réalisé sans utilisation de produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques interdits par la loi.

Les grilles des caniveaux doivent être maintenues en état de propreté afin de garantir un bon écoulement des eaux pluviales.

**Les déjections canines sont interdites sur les voies et espaces publics.**

Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veillez à ce règlement. À ce titre, des sacs à déjections sont à votre disposition à plusieurs endroits de la Commune et en Mairie.

## *Le fleurissement des pieds de mur encouragé*

Afin de diminuer l'entretien des pieds de mur et dans un objectif de valorisation environnementale, la Commune de BOIVRE-LA-VALLÉE vous offre ce sachet de graines de fleurs pour embellir vos pieds de mur.



*La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen.*

## *La propreté de notre commune est l'affaire de tous.*

*Quelques astuces simples et efficaces pour débarrasser votre trottoir des mauvaises herbes :*



**BINEZ**



**ARRACHEZ**



**ÉBOUILLANTEZ**

- Utiliser binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber pour déloger les végétaux entre les pavés ou dans les graviers.
- Arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons...)
- Utiliser un désherbeur thermique électrique
- Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables ! Elle a des propriétés de désherbant naturel.

Attention : l'eau de javel est à proscrire. Pendant des années, on a inondé ces dangereuses herbes de produits phytosanitaires (désherbants chimiques) dont la plus grande vertu était de disparaître du regard, et les plus gros défauts étaient d'imbiber en continu nos sols et nos cours d'eau, d'empoisonner la chaîne alimentaire et de nécessiter un retraitement coûteux en aval.

N'oublions pas enfin que la solidarité peut jouer également un rôle : vous pouvez aider votre voisin qui peut être dans l'incapacité physique de réaliser ces tâches.

Chaque habitant est acteur de l'image et de la propreté de son village

# LA NATURE DANS NOS CIMETIÈRES

LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE POUR VOUS À RÉDUIRE L'USAGE DES PESTICIDES. EN ACCEPTANT CES NOUVELLES PRATIQUES NOUS AIDONS À PROTÉGER LA QUALITÉ DE NOTRE ENVIRONNEMENT.

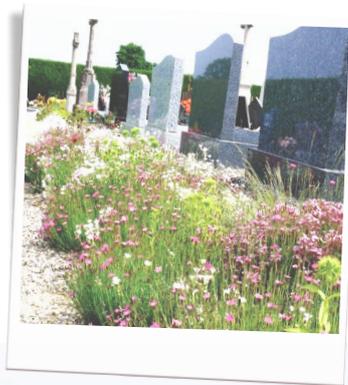


Les plans des cimetières et le recensement des concessions sont en cours de mise à jour, des photos de l'ensemble des tombes ont été effectuées. un projet de plaques numérotées pourraient être apposées sur les tombes, afin d'en faciliter l'identification, notamment pour les entreprises qui interviennent sur les concessions. Ces numéros correspondront à l'emplacement dans le cimetière et ne seront pas identiques aux numéros des concessions.

En parallèle, pour réduire l'utilisation des produits chimiques et préserver l'environnement, la commune a choisi des méthodes d'entretien alternatives et durables. Le retour de la nature accompagné par l'implantation de mélanges fleuris participe à la protection des ressources en eau, du personnel communal et des citoyens.

Ce nouveau mode de gestion favorise la réapparition de la flore spontanée en créant un réservoir de biodiversité. Ce lieu de mémoire devient un lieu de vie pour la nature sans nuire aux exigences de recueillement. Cela permet également de redynamiser l'activité biologique des sols, par la réinstallation des micro-organismes. Afin d'expliquer la démarche, des fiches explicatives ont été mises en place. Car un cimetière est un lieu très sensible, la présence de mauvaises herbes y est assimilée à un manque de respect envers les défunts. Rappelons que seuls les espaces communs sont entretenus par la commune, l'entretien des tombes est à la charge des concessionnaires.

***“Arracher au passage une mauvaise herbe sur ou à proximité d'une tombe, ne pas se contenter de constater sa présence, c'est aussi faire preuve de respect envers nos défunts.”***



# LES BUSARDS



## Les busards

Suivi et protection dans la Vienne par la LPO et les agriculteurs

Agir pour la biodiversité



## Les busards

Le busard Saint-Martin est présent toute l'année, le busard cendré est migrateur, il arrive dans notre région mi-avril.

Les busards nichent au sol. Depuis une trentaine d'années, ils se reproduisent de plus en plus dans les cultures d'orge et de blé (rarement dans le colza) où ils trouvent une végétation suffisamment haute et dense pour camoufler leurs nichées. Cependant, les jeunes encore incapables de voler sont souvent fauchés par les machines pendant la moisson.



Quels signes indiquent la présence d'un nid dans une parcelle ?

- Le vol répété des busards au-dessus d'un champ
- Des parades nuptiales en vol
- Des busards souvent posés au sol sur un chemin
- Lors d'une intervention sur la parcelle : l'envol d'une femelle
- Pendant la moisson : le vol circulaire répété, parfois accompagné de cris.

## Que faire si vous repérez un nid ?

Contactez-nous pour une éventuelle protection du nid (voir la carte des secteurs au dos).

- ! Pendant la moisson, si vous découvrez un nid, téléphonez-nous et laissez sur pied 2 à 3 m<sup>2</sup> carrés de céréales autour du nid.

La vigilance des agriculteurs lors des moissons est primordiale et permet chaque année la protection de poussins qui n'avaient pas été repérés en amont par la LPO.

## Bénévoles et agriculteurs en action

### Au printemps : la recherche des nids

À partir de fin avril, souvent par équipes de deux, les bénévoles sillonnent la plaine à la recherche d'indices de présence et localisent précisément les nids à l'aide de jumelles, d'une longue-vue et d'un GPS.

L'agriculteur est contacté pour qu'il accorde l'autorisation d'aller dans sa parcelle. Puis, le nid est visité en suivant les passages laissés par les machines agricoles, pour ne pas endommager les cultures et limiter les traces qui guideraient les prédateurs. La longueur des ailes des poussins est mesurée pour estimer la date de leur envol et l'exploitant en est informé.



### À l'approche de la moisson : la protection des nids

L'exploitant est de nouveau contacté, on lui demande l'autorisation de poser une protection autour du nid si les jeunes se ne sont pas envolés. Cette protection est un grillage, d'un mètre de haut sur un mètre carré, maintenu autour du nid par des piquets bien visibles depuis la moissonneuse.

Cette protection est doublement efficace :

- Les jeunes oiseaux qui ont tendance à se déplacer restent à l'intérieur, à l'abri des machines et autres dangers.
- Les éventuels prédateurs (renards, chats...), qui repèreraient le nid après la moisson quand il n'est plus caché par la végétation, ont difficilement accès aux poussins et rares sont les nichées détruites.



### Pendant la moisson : le contournement des nids

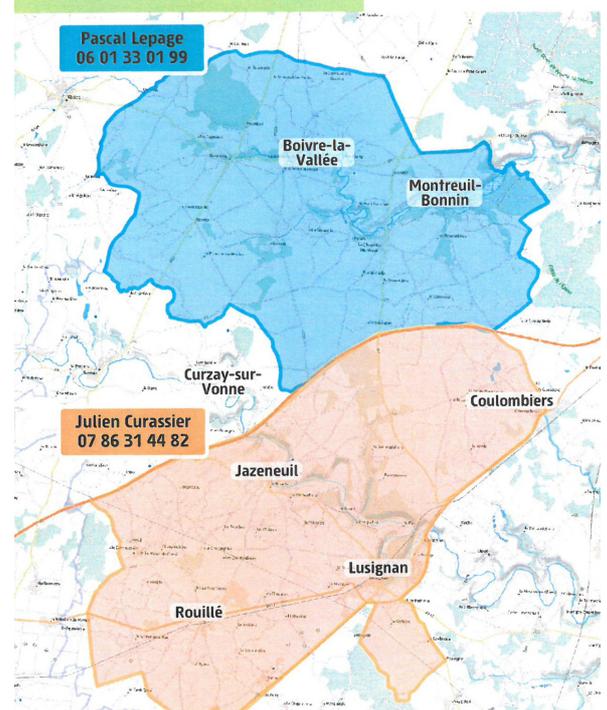
L'agriculteur moissonne sa parcelle en laissant sur pied la zone protégée.



### Après la moisson : l'envol des jeunes

Les adultes continuent à nourrir les poussins protégés. Les abandons sont très rares. Les bénévoles assurent le suivi de la nichée par des visites régulières. Ils baguent éventuellement les jeunes et enlèvent le grillage après l'envol du dernier. Ils reprennent contact avec l'agriculteur pour faire le bilan.

## Qui appeler ? si vous découvrez un nid



# HAIES PROTÉGÉES - HAIES ARRACHÉES STOP À LA DESTRUCTION DE HAIES

Des chemins creux bordés de haies façonnent le paysage Boivrevallésien depuis la nuit des temps. Les haies qui les définissent sont indispensables pour la préservation de la biodiversité et des ressources qui la constitue. Malheureusement, certaines pratiques font disparaître ce que la nature a mis plusieurs décennies à façonner, et c'est tout un écosystème qui aujourd'hui peut s'effondrer. Les enjeux de préservation sont forts !

"Avant sur ce chemin communal ça faisait une voûte d'arbres, regardez maintenant il n'y a plus rien"

Objectif de notre territoire : que l'entretien des haies ne soit pas seulement vu sous le prisme du coût d'entretien mais sur celui des espèces, du vivant, de la préservation de l'eau, et des phénomènes climatiques (inondations notamment), ainsi que notre cadre de vie. Préservons ce qui fait une des richesses de notre patrimoine végétal.

## CONSERVER ET RÉGÉNÉRER les sols

- ▶ Création de barrières naturelles qui retiennent les particules fines sur la parcelle et qui ralentissent les vents forts
  - ★ Lutter contre l'érosion causée par l'eau et le vent
- ▶ Stabilisation des berges et des talus
- ▶ Dégradation des feuilles, branches, racines... et production de matière organique (humus)
  - ★ Enrichir les sols
- ▶ Fabrication de compost et de BRP\* pour l'amendement des terres agricoles, des potagers, des massifs fleuris...
  - ★ Fertilisation naturelle des sols



### Quelles réglementations pour la protection des haies ?

- Code de l'environnement et code rural gérés par la Direction Départementale des Territoires (DDT) : Sites Natura 2000, protection de biotope, sites classés ou inscrits, espèces protégées, et aménagements fonciers locaux.
- Code du patrimoine, Code de l'urbanisme, et Code de la santé publique (protection de captage d'eau potable), gérés par la Mairie ou la Communauté de Commune du Haut-Poitou
- Politique agricole commune (PAC) pilotée par la DDT, exclusivement pour les agriculteurs bénéficiaires de la PAC.
- Réglementation du bailleur en cas de haie sur un terrain en location

Nous vous invitons à consulter votre mairie de Boivre-La-Vallée à Lavausseau afin de vérifier si vos haies sont protégées sur le PLU de votre village.

## PRÉSERVER la ressource en eau

Filter et épurer l'eau de ruissellement

- ▶ Absorption des éléments minéraux (nitrates...) par les racines des végétaux et fixation ou dégradation des polluants (pesticides...)

★ Réduire la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques

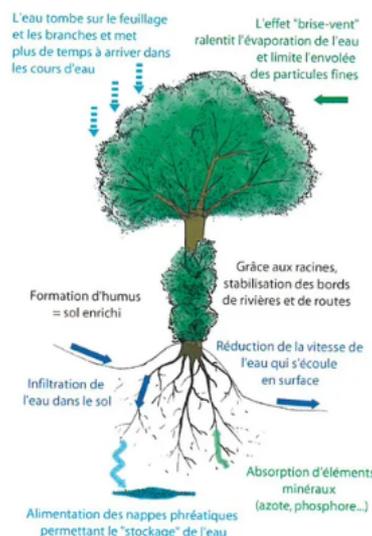
Favoriser l'infiltration des eaux dans le sol

- ▶ Écoulement de l'eau le long des racines et des fissures qu'elles créent, d'où réduction des volumes d'eau ruisselant en surface

★ Augmenter la réserve en eau des sols

★ Améliorer la portance des sols (bien-être des animaux et passage des engins)

★ Réguler les crues



### Réguler le microclimat

Réduction de l'intensité des températures extrêmes et des vents forts, en territoire bocager

- ★ Conserver la fraîcheur en été
- ★ Limiter les gelées blanches et les congères en hiver



### Conservation d'éléments existants ou réalisation de plantations arborées judicieusement placées

- ★ Valoriser les itinéraires de promenade et les sites de loisirs : ombrage (balade et stationnement), écran visuel...
- ★ Mettre en valeur le patrimoine bâti : allées bordées d'alignements d'arbres, écrans de verdure...
- ★ Embellir les espaces publics et les espaces verts
- ★ Insérer dans le paysage les constructions récentes : pré-verdissement des lotissements, "habillement" des ateliers techniques, déchetteries, stations d'épuration...

Pour plus d'informations aller sur le site de l'association Prom'haies



# FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS

## Fauchage raisonné, pour une nature préservée !

Le fauchage raisonné entre sécurité routière et préservation de la nature.

Les usagers de nos routes peuvent être parfois surpris par la hauteur de la végétation des accotements et croire à un défaut d'entretien.

C'est la manifestation d'une nouvelle pratique de fauchage/débroussaillage mise en place au niveau départemental et communal.

Cette pratique est appelée « fauchage tardif » ou « fauchage raisonné ». Elle est destinée à préserver la biodiversité des espèces animales et végétales, tout en préservant la sécurité des usagers de la route.

Les bords de routes communales/départementales, accotements enherbés, fossés et talus, constituent un refuge naturel pour la faune, jusqu'à ce que leur entretien appauvrisse la biodiversité. Afin de préserver les habitats naturels et le rôle écologique de ces espaces, il est procédé au fauchage tardif des bords de routes.

Le principe : attendre le pic de croissance de la végétation, en juin, pour procéder à une première intervention de fauchage des bords de route. Cette diminution du nombre de passages de tracteurs-faucheurs permet également de réaliser des économies de carburant, tout en limitant l'usure et les pannes de matériel.

## Campagne de fauchage - broyage - curage des fossés

À partir du lundi 20 novembre 2023 jusqu'au printemps 2024

Une campagne de fauchage des haies et bas côtés a débuté le 20 novembre... et s'étalera jusqu'en mars. sur le territoire de Boivre-La-Vallée. Comme l'an dernier, la campagne débutera par les centre bourgs.

**Soyez Prudent.es - Adaptez votre vitesse.**

Cet entretien consiste dans l'épavage (taille et débroussaillage) et le fauchage des voies communales. Il sera effectué par l'entreprise GOURMAUD. Le reprofilage des fossés des 2 côtés des voies communales sera effectué par l'Entreprise ARLAUD.

Pour rappel, le travail est réalisé en plusieurs phases afin de préserver la biodiversité et favoriser la reproduction de la faune et de la flore.

### Attention !

Les opérations de fauchage et à fortiori d'épavage perturbent la circulation. Les usagers doivent s'adapter aux circonstances et aux conditions de circulation.

Les chantiers mobiles sont signalisés, dans la mesure du possible il est préférable d'emprunter un « itinéraire bis » le temps que l'entreprise finisse de traiter la portion de route que vous souhaitiez emprunter. Si toutefois vous vous engagez, prenez garde ; les tracteurs en action roulent au pas, le travail génère de la poussière, des projections de brindilles et de gravillons et peut occasionner des chutes de branches sur la chaussée.

Une balayeuse se charge ensuite de remettre en sécurité la route, patience, les perturbations sont de très courtes durées.



fauchage des accotements



curage des fossés



# DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Sur Boivre-la-Vallée, **Orange, le Département et l'Etat** ont signé une convention de déploiement le 30 mars 2021. Ce déploiement, dit zone AMEL (Appel à Manifestation d'Engagements Locaux), est conduit par Orange **qui porte la totalité de l'investissement sur ses fonds propres.**

## IMPORTANT

Hors des bourgs le déploiement de la fibre se fait généralement par poteaux le long des routes (pour des raisons de coûts). Ces poteaux, bien que nous apportant une connexion internet tant attendue, peuvent poser des problématiques : accès à une parcelle, élagage difficile, haies protégées, etc...

Si vous êtes dans ce cas, contactez la mairie avant que les poteaux ne soient posés [Avant leur mise en place vous verrez des piquets de pré-positionnement en bois le long de la route], afin que nous puissions étudier les situations avec Orange.



## ÉLAGAGE : LES BONNES PRATIQUES

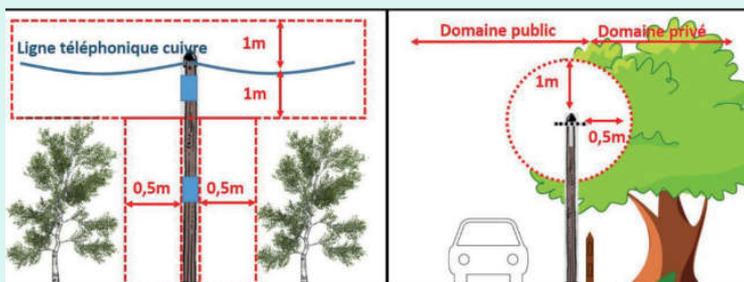
Ces derniers mois la commune de Boivre-La-Vallée a subi plusieurs épisodes venteux qui ont entraîné des coupures d'électricité et de télécommunications. Très fréquemment, ces coupures sont dues à des arrachages de câbles du fait du mouvement ou de la chute des branches.

**Si un arbre planté sur votre propriété déborde sur le domaine public où est situé un réseau aérien (électricité, éclairage, télécom...), son entretien vous incombe** ; en cas de dégâts causés au réseau, il y a un risque d'amende.

Attention, ces travaux en hauteur doivent être réalisés par un professionnel et vous devez au préalable obtenir l'accord du concessionnaire du réseau électrique ; en cas d'accident ou incident électrique dû au non-respect des consignes de sécurité, sa responsabilité pourrait être dérogée s'il n'a pas donné son accord.

La réglementation impose une distance d'au moins 50 cm horizontalement et 1 m verticalement entre les câbles et le feuillage des arbres, comme l'indique le schéma.

**L'élagage des arbres est à proscrire entre février et juin, afin de ne pas affaiblir l'arbre au moment de la montée de sève, et pour préserver les oiseaux qui y nicheraient.**



Plus de renseignement sur :

- <https://reseaux.orange.fr/maison/comment-avoir-fibre>
- <https://www.boivrelavallee.eu/internet-et-telephonie>

# EAU DU ROBINET

Retour sur la situation de notre eau potable



Retrouvez, chaque mois, les résultats d'analyses ici <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

## D'où provient elle ?

L'eau que vous consommez provient de la source et du forage, du lieu-dit la Preille, situés sur le village de Montreuil-Bonnin, mélangée avec celle du Comité local de Massognes alimenté par les 3 forages du champ captant de Cuhon ("Parc", "sous le Parc", "Champs noirs"), et mélangée avec la source de la Jalière.

## Conclusions sanitaires pour Boivre-la-Vallée (14 novembre 2023)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

*à ce jour, l'eau du robinet est donc consommable*

## Ces derniers mois, vous avez entendu parler de la présence du métabolite de chlorothalonil. Qu'est-ce que c'est ?

Les pesticides, comme le chlorothalonil, en se dégradant dans le milieu naturel, créent des métabolites de pesticides (c'est-à-dire des composants issus de cette dégradation). C'est le métabolite chlorothalonil R471811 que l'on retrouve dans les eaux.

Le chlorothalonil est une substance active de produits phytosanitaires ayant un effet fongicide, homologuée dans les années 1970. Son usage est observé dans les cultures de céréales, de légumes et de vignes, entre autres. L'utilisation de chlorothalonil est interdite par l'Union Européenne et la France depuis 2020, mais le chlorothalonil R471811 reste encore présent dans les sols et dans les eaux.

## Comment serais-je informé en cas de dépassement du seuil de 3 µg/l ?

Eaux de Vienne tiendra informé les abonnés concernés de l'évolution de la situation par courrier, mail ou sms. Pensez à mettre à jour vos coordonnées auprès de leurs services. Vous pouvez aussi vous abonner à leur [page Facebook](#) pour être tenus informés.

Une exception pour les locataires de logements sociaux : les bailleurs sociaux enverraient alors directement un SMS aux habitants pour les prévenir et un affichage dans les halls d'immeuble serait mis en place.



## Quelles actions sont menées pour réduire le chlorothalonil ?

- Etudier techniquement et financièrement l'élargissement de solutions de filtre à charbon actif qui permettent de traiter l'eau chargée en chlorothalonil
- Actualiser la vision stratégique de gestion de nos ressources en eau et mettre en œuvre les actions curatives et préventives associées
- L'apport de la source de la Jalière a été mis en place pour diluer ce métabolite

Sans oublier le **partenariat eaux de Vienne avec les agriculteurs et les organisations agricoles**. Accompagnement technique et financier pour développer des pratiques favorables à la qualité de l'eau : Haies, associations de cultures, allongement des rotations, agriculture biologique, prairies, etc.

A noter, la proposition de l'ADIV (regroupant agriculteurs et irrigants) d'utiliser tout ou partie de la vingtaine de forage agricoles, pour l'alimentation en eau potable, en cas de besoin. Eaux de Vienne a pu, pour l'instant, se passer de ce renfort

Sources : <https://www.eauxdevienne.fr/> - <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau> - Centre Presse

# MES DÉMARCHES - URBANISME

**Quelles autorisations, pour quels travaux ?**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : DP  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :**  
DP

**FAÇADE, RAVALEMENT :** DP

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES :** DP

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC  
Dépôt de garage en terrain plat, quelle que soit la superficie : DP

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup> non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE**  
DP

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 40 m<sup>2</sup> : DP  
• > 40 m<sup>2</sup> : PC

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20 m<sup>2</sup> : DP  
• > 20 m<sup>2</sup> : PC

**PORTAIL**  
DP

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

**DÉPLIANT DISPONIBLE EN MAIRIE**

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire... toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible sur le site : [www.ideal.atreal.fr](http://www.ideal.atreal.fr)

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation. Le secrétariat de mairie continue de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier. Il se charge ensuite de transmettre et suivre le dossier au près du service Urbanisme de la Communauté de communes du Haut-Poitou, qui instruit les demandes d'autorisation relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Le délai maximum de réponse est d'un mois; sauf dans le cas où votre demande se situe proche d'un bâtiment de France, le délai maximum sera alors porté à 2 mois (le temps qu'un architecte examine votre demande).



**Plaquette dépôt d'urbanisme**



## Vous effectuez des travaux sur la voie publique ou avez besoin d'y stationner temporairement ?

Il vous faut demander une autorisation de voirie ou un permis de stationnement auprès de la mairie.

De quelle autorisation ai-je besoin ?

Permis de stationnement :

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage),
- Pose de benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir,
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...),
- Stationnement provisoire d'engin, d'un camion de déménagement...

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêt de circulation.

## Permission de voirie :

Elle est nécessaire pour une occupation avec emprise sur le sol et pour des travaux qui modifient le domaine public :

- Création sur un trottoir d'un bateau d'accès à une propriété privée ou un garage,
- installation mobilier urbain (borne, enseigne commerciale, panneau, etc.),
- Pose de canalisations et autres réseaux souterrains.

**Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être complétée par une demande d'arrêt de circulation.**

## Arrêté de circulation :

Si la réalisation des travaux nécessite d'interrompre ou de modifier la circulation, il est nécessaire d'en obtenir l'autorisation par un arrêté temporaire de police de circulation, préalable à la mise en place d'une signalisation spécifique.

Les restrictions de circulation peuvent prendre l'une des formes suivantes :

- Fermeture totale de la route à la circulation,
- Circulation alternée par feux tricolores ou manuellement (neutralisation d'une voie),
- Basculements de circulation sur la chaussée opposée pour les routes à chaussées séparées,
- Limitations de vitesse, de gabarit, de poids...

Plus d'informations et téléchargement des formulaires : [Service-public.fr](http://Service-public.fr) (permis de stationnement et permission de voirie).

## Où faire ma demande ?

Après avoir **téléchargé et complété le formulaire adéquat**, vous pouvez le déposer à la mairie de BOIVRE-LA-VALLÉE à Lavausseau aux heures d'ouverture, dans les mairies déléguées ou le transmettre par **courriel** : [contact@boivrelavallee.fr](mailto:contact@boivrelavallee.fr) (**15 jours minimum avant le commencement des travaux**).

Une fois instruit, la commune délivre un arrêté. Cet arrêté doit obligatoirement être affiché.

# BIBLIOTHÈQUES, LUDOOTHÈQUES ET ARBRES À LIVRES

Boivre-la-Vallée dispose de 3 bibliothèques et 2 arbres à livres, répartis sur la commune. Les 2 responsables : Coryne Clerc et Vanessa Mathieu, et une vingtaine de bénévoles assurent le bon fonctionnement au quotidien.

Il se compose de : permanences, accueil des classes, animations, choix des livres et de leur équipement, liaison avec le réseau du Haut-Poitou et la Bibliothèque Départementale de la Vienne.

Adhésion gratuite	Benassay 05 49 60 33 72	Montreuil-Bonnin 05 49 36 16 13	La Chapelle- Montreuil 05 49 57 83 24
Mardi	15h30-18h		
Mercredi	15h-17h	15h-17h30	14h30-17h
Jeudi	17h-18h30		
Vendredi	16h-18h	15h-18h30	
Samedi	10h30-12h	10h-12h	10h-12h



MONTREUIL-BONNIN

Depuis 2 ans maintenant, les bibliothèques ont élargi leurs offres de prêt, en plus des livres et magazines s'ajoutent les jeux de société.. Et dans les semaines à venir une Puzzlethèque va voir le jour à la bibliothèque de Benassay.



LA CHAPELLE-MONTREUIL



BENASSAY

## Les Animations

Des temps de lecture sont organisés sur les temps scolaire pour les enfants, dans les différentes écoles de la commune, par les bénévoles pour Benassay et par les salariées pour La Chapelle-Montreuil et Montreuil- Bonnin, les enfants peuvent emprunter un livre à chaque visite.

Des séances de Bébés Lecteurs sont aussi proposées aux enfants de 3 mois à 3 ans 1 fois par mois, à Benassay par Mado et Christine et à Montreuil-Bonnin par Catherine.

Des activités sont également mises en place tout au long de l'année avec les services périscolaires des écoles, comme lecture libre, création de kamishibai, livre pop-up, théâtre d'ombres, etc.

Des animations sont programmées et offertes aux habitants pendant les heures d'ouvertures des bibliothèques : fête de la science, prix littéraire, spectacles pour petits et grands, activités manuelles à thème, après-midi jeux de société, expositions.

# CULTURE ET FÊTES

## Spectacle de Christian PACHER

Depuis une vingtaine d'années Christian PACHER sillonne la France et l'Europe avec sa musique issue de la tradition poitevine. C'est à la salle des fêtes de Benassay, ce samedi 18 Novembre 2023, que nous avons eu le plaisir de découvrir ou redécouvrir le talent de ce compositeur, accordéoniste, violoniste et chanteur.

Ce troubadour bien connu dans la région a ravi la centaine de personnes présentes.

Merci à Christian Pacher, à l'équipe de la bibliothèque de Benassay et à la commune de Boivre-la-Vallée, pour ce moment convivial et chaleureux.



## Le p'tit film docu

Ouverture en fanfare pour le premier film de la saison 2023/2024.

Il y a quelques semaines de cela, nos jeunes cinéastes de Benassay Marion FERNANDEZ et Maxence LAMOUREUX de l'association "Les films du granit" ont entamé un film sur les Chemins du Poitou secret. C'est ce film qui a été diffusé vendredi 10 novembre, avec près de 70 spectateurs !

On y a vu notamment le château de Montreuil, la tannerie, l'atelier de notre souffleuse de verre et bien d'autres.

C'était l'occasion de voir notre territoire sous l'œil de nos jeunes cinéastes, qui à chaque fois, savent capter notre attention, avec leur approche bien à eux.

D'autres soirées sont à venir, surveillez la page Facebook de la commune !



**HISTOIRES DE CUIRS**

Notre moment famille

A partir de 6€

Lavausseau - 86470 Boivre la Vallée  
Futuroscop: 35mn  
Poitiers - Parthenay: 25mn

**Boutique de Noël**  
organisée par la Cité des Tanneurs

**jusqu'au 29 décembre 2023**

à la découverte de nouveaux artisans et producteurs et de nouvelles idées cadeaux

35 artisans et producteurs + 4 marques françaises

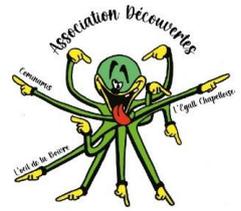
Cité des Tanneurs - 7, grand'rue - Lavausseau  
86470 Boivre la Vallée - 05 49 43 77 67  
citedestanneursorange.fr - www.citedestanneurs-lavausseau.fr

**Escape Game "La revanche de Kleber":**

Un tanneur fou menace la Vallée de la Boivre ...

Elu Expérience Famille par l'Agence de Créativité et d'attaché de la Vienne

Infos et réservation: 05 49 43 77 67 - citedestanneursorange.fr - www.citedestanneurs-lavausseau.fr



# ASSOCIATION DÉCOUVERTES

## LE THÉÂTRE - LES COMINAMIS

La troupe des Cominamis présentera son festival de théâtre les 10, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 29 et 31 mars 2024  
Attention, cette année le festival commence un dimanche !

Cette année, au programme :



### Le contrôle de maths.

Avant l'arrivée du maître, les élèves se rendent compte qu'il y a un contrôle de maths le jour même. Ils n'ont pas tous appris la leçon et mettent en place une tricherie très organisée.

Acteurs CP au CE2.

Mise en scène et réécriture de la pièce par Gabriel et Claire

### Je veux avoir la paix.

MARA mène une vie tranquille en Occident, alors que TARA voit son quotidien bouleversé par la dure réalité de la guerre. Par un extraordinaire concours de circonstances, elles vont entrer en contact et correspondre. Elles vont se rendre compte que même si elles évoluent dans des contextes différents, les deux jeunes filles se ressemblent et ont les mêmes aspirations.

Acteurs CM1-CM2.

Mise en scène par Carine, Christelle et Karine.



### Coton-tige.

Les 13 collégiens vous présentent une comédie policière : Dans la clinique de remise en forme des Flamands Verts, les pensionnaires semblent tomber du 3ème étage. Mais qu'est-ce qui est le plus inquiétant : ces mystérieuses disparitions ? les repas du cuisinier ? ou l'équipe médicale ?

Nos pensionnaires ont du souci à se faire...

Mise en scène par Hélène et Maud.

### On a perdu le Youki.

Une fête de voisins, les cousins de Neuilly qui se pointent : entre couscous et caviar, la frontière est énorme. Et si l'on pouvait se retrouver? Le rire aidant.  
Mise en scène par Valérie et Karine.





### **Le bonheur est dans les prés.**

Ah, la campagne, la nature, le calme, la tranquillité... Quel citadin n'a pas rêvé d'aller s'y ressourcer ?

Mais tout n'est pas rose quand on se met au vert ! Surtout quand on débarque dans un trou perdu où l'on est tout sauf les bienvenus ! Et que vos seules voisines, une vieille folle et ses deux gamines complètement givrées vous réservent un accueil particulièrement hostile !

Mise en scène par Florence et Nadège.

### **Viviane et Claire.**

Deux sœurs autrefois très complices. Une nuit Viviane appelle sa sœur. Elle est à l'hôpital. Elle est atteinte d'une forme rare de vieillissement précoce. Cet accident va être l'occasion pour les deux femmes de se rapprocher et d'évoquer le secret de Viviane...

Mise en scène par Fabienne et Nadège



## **LA DANSE - L'EGALL CHAPELLOISE**



Cette année, nous sommes 17 danseurs. Les répétitions sont le jeudi soir 20 h à Lavausseau jusqu'au mois d'avril. Nous reprendrons ensuite à La Chapelle-Montreuil. Nous proposons des spectacles pour maisons de retraite, animations pour fêtes diverses.

Responsable du groupe Madame BOUTIN Denise.  
La personne à contacter est Madame LAROCHE Noëlle 06 22 78 93 50 qui assure l'intérim pendant sa convalescence.

## **LE CLUB PHOTO - L'ŒIL DE LA BOIVRE**

Le club photo se réunit de façon régulière tous les jeudis soir dans la salle de la mairie-annexe de Montreuil Bonnin.

En Février 2023, a eu lieu la première exposition du club dans la salle de la Boivre à Lavausseau. Ce fut un grand succès avec près de 450 visiteurs sur 2 jours. A cette occasion, le club avait invité quelques artistes de la commune à exposer leurs travaux. La mixité de ces différents types d'expressions artistiques a été très appréciée par le public visiteur.

Le club avait organisé en partenariat avec la municipalité

un concours sur le fleurissement de la commune. Hélas, les conditions météo n'ont pas été propices à voir se développer des belles plantes fleuries. Le concours n'a donc pas obtenu le résultat obtenu.

Dans l'année, le club aura eu l'occasion d'exposer ses travaux, à plusieurs reprises : à Fouras lors de l'exposition du Groupement d'Art Photographique en mai, à St Benoit lors du Festival Photographique d'Arc Image qui a reçu 3000 visiteurs, et à L'EHPAD de Latillé durant l'été passé.



**En 2024, durant le weekend des 3 et 4 février, se tiendra la deuxième exposition du club photo.**



Animateur du groupe : François LE BOURG  
07.49.94.28.17 - [loeildelaboivre@gmail.com](mailto:loeildelaboivre@gmail.com)

# ASSOCIATIONS - AGENDA



## ASSOCIATIONS PLANNING HEBDOMADAIRE...

2023/2024

**LE LUNDI** **YOGA SO QI - ASSO PÉTAL**  
Séance 1 : de 17h15 à 18h30  
Séance 2 de 18h45 à 20h, salle de la Boivre, Lavausseau  
Contact Mathilde HÉRAULT 06 89 32 74 93

**LE LUNDI** **COURS DE TANGO ARGENTIN**  
Association Tango Cafétin -salle de la Boivre, lavausseau  
Débutant à 20h15 - Pratique dirigée 21h45,  
Contact : Mme Magali MOREAU 06 30 35 26 40

**LE LUNDI** **COURS DE JUDO AVEC USJ86**  
Groupe 1 : de 17h à 17h45  
Groupe 2 : de 18h à 19h, Salle des fêtes de Montreuil-  
Bonnin - Contact Ludovic LEBEAULT 06 08 51 37 10

**LE LUNDI** **LOISIRS CRÉATIFS AVEC FAMILLES RURALES**  
de 14h à 17h, salle des associations de Benassay -  
Contact Mme POMMIER Ginette 05 49 57 82 50

**LE LUNDI** **COUTURE AVEC DES FILS ET DES FILLES**  
de 18h à 21h30, salle du conseil, Mairie déléguée  
de Montreuil-Bonnin - Contact Mme Arlette  
CHARRON 06 07 05 19 38

**LE LUNDI** **THÉÂTRE - ASSO DÉCOUVERTE**  
Groupe enfant 1 de 17h30 à 19h30  
Groupe adulte 1 de 19h30 à 23h, Salle des fêtes de la  
Chapelle-Montreuil - Contact Maud BOUTIN 06 43 50 19 53

**LE MARDI** **LE VENDREDI** **FOOT AVEC BSC**  
Séniors  
Entraînement au stade de Benassay de 19h30 à 21h -  
Contact Grégory POIRIER 06 38 62 33 99

**LE MARDI** **COURS DE QI GONG GYM CHINOISE**  
Entretien de la santé, conscience corporelle et relaxation -  
Séance de 19h à 20h30, salle de la boivre, Lavausseau -  
Contact Rémi JACQUET 06 09 93 64 89

**LE MARDI** **GYMNASTIQUE DOUCE**  
de 14h30 à 15h30 à Salle de La Chapelle-Montreuil  
contact : Mme AUDEBERT Marie-Hélène 06 87 10 51 42

**LE MARDI** **THÉÂTRE - ASSO DÉCOUVERTE**  
Groupe Ados de 18h00 à 19h30  
Groupe adulte 2 de 19h30 à 23h, Salle des fêtes de la  
Chapelle-Montreuil - Contact Maud BOUTIN 06 43 50 19 53

**LE MERCREDI** **FOOT AVEC BSC**  
**U14 à U15** (enfants nés en 2009 et 2010)  
Entraînement au stade de la chapelle-Montreuil de 18h30 à  
20h - Contact David BEGUIN 07 89 95 89 80  
**U6 à U9**  
Entraînement au stade de Latillé de 18h à 19h30  
Contact : Xavier GUELLERIN

**LE MERCREDI** **KUNG FU ENFANT**  
séance de 15h à 16h pour les 7-10 ans  
séance de 16h à 17h pour les + de 10 ans, salle de la boivre,  
Lavausseau - Contact Rémi JACQUET 06 09 93 64 89

**LE MERCREDI** **COURS DE TANGO ARGENTIN**  
Association Tango Cafétin -salle de la Boivre, lavausseau  
Débutant à 19h15 - Pratique dirigée 20h45,  
Contact : Mme Magali MOREAU 06 30 35 26 40

**LE MERCREDI** **COPAINS D'ACCORDS**  
Chorale, salle du conseil Mairie déléguée de  
Montreuil-Bonnin - de 19h à 22h  
Contact M. GODIN Pierre 06 85 56 51 24

**LE MERCREDI** **THÉÂTRE - ASSO DÉCOUVERTE**  
Groupe Enfant 2 de 17h30 à 19h30  
Groupe adulte 3 de 19h30 à 23h, Salle des fêtes de la  
Chapelle-Montreuil - Contact Maud BOUTIN 06 43 50 19 53

**LE MERCREDI** **LE COLLECTIF DES TRICOTS THÉS**  
À partir de 14h30, le Rendez-Vous hebdomadaire des amoureux  
des arts du fil. Débutant.es ou aguerri.es, apportez vos aiguilles ou  
votre crochet, votre projet, et voilà !  
Auberge de la Tannerie, Lavausseau

**JEUDI** **GYMNASTIQUE DOUCE**  
de 20h à 21h à Salle de La Chapelle-Montreuil  
contact : Mme AUDEBERT Marie-Hélène 06 87 10 51 42

**LE JEUDI** **AINÉS RURAUX CLUB VAL BOIVRE**  
de 14h à 18h, salle des fêtes de La Chapelle-  
Montreuil - Contact  
Mme GAUTRON Jacqueline 06 81 82 68 27

**LE JEUDI** **AINÉS RURAUX DE LAVAUSSÉAU**  
de 14h à 18h, salle de la Boivre, Lavausseau  
Contact M. PORTRON Marcel 06 41 84 64 47

**LE JEUDI** **AINÉS RURAUX CLUB ENTREAIDE ET AMITIÉS**  
de 14h à 18h, salle des associations de Benassay  
Contact M. GIRARDEAU Jacky 06 28 52 07 48

**LE JEUDI** **CLUB PHOTOGRAPHIE L'OEIL DE LA BOIVRE**  
de 20h30 à 22h, salle du conseil, Mairie  
déléguée de Montreuil-Bonnin - Contact M.  
François LE BOURG 06 08 34 39 38

**LE JEUDI** **DANSE FOLKLORIQUE L'ÉGALL CHAPELOISE**  
de 20h à 22h salle de la Boivre, Lavausseau -  
Contact Maud BOUTIN 06 43 50 19 53

### N'HÉSITEZ PAS A NOUS TRANSMETTRE VOS ANIMATIONS ET EVENEMENTS :

Date, heure, lieu, titre, logo, affiche, photo. Nous les ferons  
paraître sur nos supports de communication.

Courriel d'envoi : [communication@boivre-la-vallee.fr](mailto:communication@boivre-la-vallee.fr)

# LOCATION DE SALLES MUNICIPALES



## COMMENT RÉSERVER UNE SALLE ?

Pour vos évènements familiaux et vos manifestations (culturelles, sportives..), la mairie met à votre disposition des salles communales.

En raison de la situation sanitaire, les conditions de location peuvent évoluer, rapprochez-vous des services de la mairie déléguée de Benassay pour plus d'informations au **05 49 57 87 04** ou par courriel à **communication@boivrelavallee.fr** en communiquant un numéro de téléphone pour vous recontacter.

### **Contactez la mairie déléguée de Benassay au 05 49 57 87 04**

pour vérifier la disponibilité des salles aux dates souhaitées, ainsi que les modalités de prêt ou de location. puis confirmer votre réservation (date et salle) par téléphone auprès de Virginie ou par écrit à communication@boivrelavallee.fr ou par courrier Service communication - 2 place de la mairie, Lavausseau - 86470 BOIVRE-LA-VALLÉE.

Toute demande devra être formalisée par écrit, quinze jours minimum avant la date d'utilisation de la salle ou du matériel souhaité.

Quelques semaines avant la manifestation, vous recevrez votre contrat de location qu'il faudra retourner en mairie avec le règlement intérieur signé, le contrat de réservation signé et le chèque d'acompte, Le solde, la caution et l'attestation d'assurance seront à fournir lors de la remise des clés. État des lieux le vendredi avec un élu et remise des clés .



**Chèque de Caution de 800€ pour la salle, caution de 200€ pour le ménage et caution de 50€ pour les clés, à l'ordre du Trésor Public et Une attestation d'assurance responsabilité-civile au nom de l'emprunteur.**

## DÉMARCHE ÉTAT-CIVIL

### **Parrainage civil :**

Se présenter à la mairie afin de fixer une date, et se munir des documents ou renseignements suivants :

- livret de famille des parents et professions exactes ;
- extrait de naissance de l'enfant de moins de 3 mois ;
- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- carte d'identité du parrain et de la marraine ;
- adresses exactes et professions du parrain et de la marraine.

**Le parrainage civil n'étant prévu par aucun texte législatif, ce dernier ne présente aucune valeur juridique.**

# JEUNESSE

## SERVICE NUMÉRIQUE avec La Boussole des jeunes

La Boussole des jeunes est un service numérique en cours de déploiement, à destination des 15-30 ans. Ce service recense et explicite les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique (communautés de communes voire département) et facilite la mise en relation avec le bon professionnel.

Ces services nombreux et souvent méconnus, consistent par exemple à se préparer à un entretien d'embauche, obtenir son permis de conduire à moindre coût, financer sa formation, alléger son loyer, obtenir un garant, ne pas avancer des frais de santé etc.



<https://boussole.jeunes.gouv.fr/>

## RECENSEMENT CITOYEN

Vous venez d'avoir 16 ans, pensez à votre recensement citoyen, c'est OBLIGATOIRE afin :

- d'obtenir une attestation de recensement permettant de réaliser plusieurs démarches administratives, notamment d'être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), s'inscrire au baccalauréat ou passer le permis de conduire;
- d'être inscrit(e) sur les listes électorales automatiquement pour voter dès l'âge de 18 ans.

Il suffit d'aller à la mairie de votre domicile avec votre carte d'identité (ou passeport), votre livret de famille et un justificatif de domicile dès l'anniversaire de vos 16 ans et dans les 3 mois suivants. C'est simple et rapide

ATTENTION L'attestation de recensement délivrée est unique, il ne peut vous être édité un autre exemplaire ( ne la perdez pas).

## NAVETTES ET TRANSPORTS SCOLAIRES organisés par la région Nouvelle-aquitaine :

2 transports pour 2 finalités différents :

- Les navettes, qui relient les écoles de Boivre-la-Vallée entre elles.
- Les cars qui effectuent la liaison avec le collège de Latillé et le lycée du Bois d'Amour.

ATTENTION : **pensez à faire votre carte de transport scolaire en fin d'année scolaire pour bénéficier de la gratuité** (service facturé 24€ à partir de la mi-juillet 2024)

# SUDOKU

2	7			4			6
5	6	3	8			4	1
		4		6	7		2
3		8		9			5
				1		7	4
4						3	2
9		6	4				8
7		2			5		

CONFIRMÉ

6			1	3			
	8			5		1	2
			6			5	
		6			2	3	8
	5	2			9	4	1
1						9	
	7	3	4		6		
5		1					4
2		8			1		

DIABOLIQUE

# NUMÉROS UTILES

## Mairie de BOIVRE-LA-VALLÉE

2 place de la mairie, Lavausseau  
86470 BOIVRE-LA-VALLÉE

05 49 57 81 05 - [contact@boivrelavallee.fr](mailto:contact@boivrelavallee.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h30

mardi : 9h - 12h / 14h - 18h

mercredi : 8h30 à 12h30 - 13h30 - 18h30

jeudi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

vendredi : 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00

samedi : 8h30 à 12h30

## Communauté de Communes du Haut-Poitou

: [05 49 51 93 07](tel:0549519307)

: [contact@cc-hautpoitou.fr](mailto:contact@cc-hautpoitou.fr)

### Gestion et valorisation des déchets :

pour nous signaler un problème (collecte des déchets, carte de déchetterie, container détérioré...):

: [05 49 51 19 90](tel:0549511990) (Services techniques

de la Communauté de communes)

: [servicetechniques@cc-hautpoitou.fr](mailto:servicetechniques@cc-hautpoitou.fr)

Ouverture des bureaux :

du lundi au jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 18h

le vendredi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h

10 avenue de l'Europe - 86170 Neuville-de-Poitou

## Mairies déléguées

### Benassay 05.49.57.87.04

Lundi : 8h30 - 12h00 / Mercredi : 8h30 - 12h00 / Vendredi : 8h30 - 12h00

### La Chapelle-Montreuil 05.49.57.83.18

Lundi : 13h30 - 17h30 / Mercredi : 9h00 - 12h30 / Vendredi : 9h00 - 12h30

### Montreuil-Bonnin 05.49.57.89.11

Mardi : 9h00 - 13h00 / Mercredi : 13h30 - 16h00 / Vendredi : 9h00 - 12h30



[www.boivrelavallee.eu](http://www.boivrelavallee.eu)



[www.facebook.com/Boivrelavallee.mairie/](https://www.facebook.com/Boivrelavallee.mairie/)



[www.instagram.com/blv86470/](https://www.instagram.com/blv86470/)

## CONSEIL MUNICIPAL



Vous trouverez ci-dessous la programmation des Conseils Municipaux pour 2023/2024, à 20h, salle de la Boivre, Lavausseau

- 16 janvier 2024,
- 13 février 2024 DOB,
- 5 mars 2024 Budget,
- 9 avril 2024,
- 14 mai 2024,
- 11 juin 2024,
- 9 juillet 2024

# 2024

## Agenda 2023-2024



### DÉCEMBRE 2023

**LA BOUTIQUE DE NOËL** de La Cité des Tanneurs, Lavausseau

Le 2 - **LANCEMENT DU 18<sup>ème</sup> PRIX LITTÉRAIRE** à 12h - Bibliothèque de La Chapelle-Montreuil

Le 3- **MARCHÉ DE NOËL** de l'APE La Chapelle-Montreuil et Montreuil-Bonnin de 10h à 18h Salle polyvalente de La Chapelle-Montreuil

Le 7 - **REPAS DE NOËL du Club Val Boivre**, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

Le 9 - **MARCHÉ DE NOËL** à Benassay de 10h à 20h, Lieu-dit Les Cognées

Le 15 - **VEILLÉE DE CONTES DE NOËL**, de Pétal, 18h salle des fêtes de Lavausseau

Le 15 - **SOIRÉE POUR LES JEUNES** avec le CSC La Case - salle des associations Benassay - Gratuit

Le 16, 17 - **Commune SPECTACLE DE NOËL pour les enfants de La commune**

Le 22 - **BÉBÉS LECTEURS**

Bibliothèque de Benassay

Le 29 - **CORRIDA DES TANNEURS** - Départ 20h Place de la Commanderie de Lavausseau

### MARS 2024

Le 1 - **REPAS DU FOOT Boivre Sporting Club**

Salle des fêtes de Benassay

Le 15, 16, 17 - **SÉANCES THÉÂTRE**

Association Découvertes, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

Le 16 - **LOTO** organisé par Familles Rurales, salle des fêtes de Benassay.

Le 22, 23, 24 - **SÉANCES THÉÂTRE**

Association Découvertes, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

Le 24 - **APRÈS-MIDI JEUX POUR TOUS** organisé par Pétal - Gratuit

Salle des fêtes de Lavausseau

Le 29, 30, 31 - **SÉANCES THÉÂTRE**

Association Découvertes, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

### JANVIER 2024

Le 8, 15, 22, 29 -

**ATELIERS NUMÉRIQUES** à destination des séniors

Salle de la Boivre - Lavausseau

Le 13 - **LE COÛTER DES AÎNÉS** organisé par la Commune

Salle de la Boivre de Lavausseau

Le 20 - **CONCOURS DE BELOTE**

organisé par Familles Rurales

Salle fêtes de Benassay

Le 21 - **APRÈS-MIDI JEUX POUR TOUS** organisé par Pétal - Gratuit

Salle des fêtes de Lavausseau

Le 27 - **LES VOEUX COMMUNS DU MAIRE et du CSC LA CASE À LA POPULATION** à 17h30 - Salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil, animation musicale avec le groupe Yellow Bounce.

Le 27 - **SOIRÉE DISCO REPAS CROZET "FLETTE"** organisé par Festi Montreuil - 19h30 Salle de la Boivre - Lavausseau

### AVRIL 2024

Le 19 - **CONCOURS DE BELOTE** des Aînés ruraux - Salle de La Boivre - Lavausseau

### MAI 2024

Le 3 - **CONCOURS DE BELOTE** du Club Val de Boivre, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

Le 8 - Commune **COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945** - Cérémonie + pot de l'amitié, Montreuil-Bonnin

### JUIN 2024

Le 1er - **CULTURE AUX JARDIN** organisé par Pétal

Du 6 au 9 - **ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024**

Le 28 - **KERMESSE - FÊTE INTER VILLAGE** organisé par L'APE de La Chapelle-Montreuil et Montreuil-Bonnin

### FÉVRIER 2024

Le 2 - **CONCOURS DE BELOTE** du Club Val de Boivre, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

Le 3 et 4 - **EXPOSITION PHOTOS** de L'Oeil de la Boivre - Salle de la Boivre Lavausseau

Le 10 - **CONCOURS DE BELOTE** organisé par le BSC 2015

Le 10 - **FÊTE DU CARNAVAL** organisé par l'APE de La Chapelle/Montreuil-Bonnin, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

Le 12 - **ATELIERS NUMÉRIQUES** à destination des séniors

Salle de la Boivre - Lavausseau

Le 16 - **CARNAVAL** de L'APE Benassay/Lavausseau

### JUILLET 2024

Le 13 - **REPAS, RETRAITE AUX FLAMBEAUX FEU D'ARTICE et BAL POPULAIRE**

e 14 - **CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE**

Le 27 - **TERRE EN FÊTE #7** organisé par Terre Infinie et Pétal

### SEPTEMBRE 2024

Le 7 - **Commune**

Fête des associations

+ marché des producteurs

La Chapelle-Montreuil

Le 13- **CONCOURS DE BELOTE**

Club Val Boivre, salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil

Le 27- **CONCOURS DE BELOTE**

des Aînés ruraux de Lavausseau, salle de la Boivre

**N'HÉSITÉZ PAS À NOUS TRANSMETTRE LES INFORMATIONS DE VOS ANIMATIONS :**

Date, heure, lieu, le titre s'il y en a un ainsi qu'une affiche si vous en avez une.

Cela apparaîtra sur nos supports de communication à l'adresse suivante : [communication@boivrevallee.fr](mailto:communication@boivrevallee.fr)